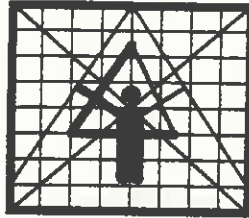


REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail



**CONFERENCE MONDIALE SUR
LES ETABLISSEMENTS HUMAINS**

ISTANBUL JUIN 1996

REPORT INTERNATIONAL

S O M M A I R E

=====

INTRODUCTION

CHAPITRE I. EVALUATION DE LA SITUATION ET DES TENDANCES

I.1. Contexte Socio-Economique de la RCA

I.2. La situation des Etablissements Humains.

I.2.1. Habitat et Urbanisme.

I.2.2. L'Evaluation des Etablissements Humains au travers des autres secteurs.

I.2.2.1. Santé

I.2.2.2. Education

I.2.2.3. Eau et Assainissement

I.2.2.4. Emploi

CHAPITRE II. BILAN DES POLITIQUES

II.1. La population

II.2. Bilans sectoriels

II.2.1. Urbanisation, Habitat et Transformations sociales

II.2.2. Emploi et lutte contre la pauvreté

II.2.3. La prise en considération des besoins des femmes

II.2.4. La prise en considération des groupes vulnérables et les autres secteurs sociaux.

1. Santé

2. Education

3. Eau et Assainissement.

II.2.5. Aménagement du Territoire, Décentralisation et gestion des villes.

II.2.6. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

CHAPITRE III. MEILLEURES PRATIQUES

CHAPITRE IV. PLAN NATIONAL D'ACTION.

CONCLUSION GENERALE.

DONNEES DE BASE SUR LA RCA

1) GEOGRAPHIE

Superficie 623.000 Km².
 Population en 1992 (base recensement 1988) 2.957.268 hab.
 (Estimations)
 Capitale politique Bangui (524.360 hab)
 Capitale économique Bangui

Principales villes
 Berbérati (47.148 hab)
 Bouar (43.454 hab)
 Bambari (41.165 hab)
 Bossangoa (33.699 hab)
 Carnot (40.967 hab)

2) INDICATEURS ECONOMIQUES

ESTIMATIONS POUR 1993

Population : 2,95 millions
 Produits Intérieurs Bruts aux prix du marché : 350 milliards FCFA
 PIB par habitant : 120 mille FCFA

En pourcentage du PIB
 Exportations f.o.b. 11,2
 Importations f.o.b. 12,4
 Compte courant extérieur excluant transferts officiels : -11,2
 Compte courant extérieur incluant transferts officiels : - 1,5
 Recettes brutes de l'Etat 8,1
 Recettes nettes de l'Etat (1) 5,4

EVOLUTION 1989 - 1994

| | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993(2) | 1994(3) |
|---------------------------|---------------------------------|-------|-------|-------|---------|---------|
| | (Variations en pourcent par an) | | | | | |
| PIB à prix constants | 2,3 | 1,0 | -1,6 | -2,4 | -3,0 | 5,5 |
| Prix à la consommation | -0,7 | -0,2 | -2,9 | -1,9 | | |
| Exportations f.o.b. | 18,7 | -13,2 | -13,6 | -13,5 | 16,5 | 110 |
| Importations f.o.b. | 16,7 | 8,6 | -16,4 | -1,5 | -22,8 | 68 |
| Recettes brutes de l'Etat | 12,0 | 6,1 | -16,0 | -7,0 | -15,8 | 35 |

(1) Excluant recettes fictives et compensation

(2) Estimations

(3) Projections

3) INDICATEURS SOCIAUX

3.1. SANTE ET DEMOGRAPHIE

| | 1991 | 1992 |
|--------------------------------------|------|------|
| Nombre de formations sanitaires dont | 454 | 454 |
| Hôpitaux préfectoraux | 11 | 11 |
| Centres de Santé | 65 | 65 |
| Sous-centre de Santé | 91 | 91 |
| Postes de Santé | 207 | 207 |

3.2. EDUCATION

| | 1991 | 1992 |
|---|------|------|
| Taux d'alphabétisation des adultes (en %) | 37 | 37 |
| dont hommes | 48 | 48 |
| femmes | 29 | 29 |
| Taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans (en %) | 67 | 67 |
| dont garçons | 82,3 | 82,3 |
| filles | 52,8 | 52,8 |
| Taux net de scolarisation (%) | 55,0 | 55,0 |

Densité de la population 4,7 hab/km²
 Taux d'accroissement naturel 2,5 %
 Taux de population de - 15 ans 43,0 %
 Taux brut de natalité 41,5 o/o
 Taux brut de mortalité 16,7 o/o
 Taux brut de mortalité infantile (1991) 106 o/o
 Taux brut de mortalité infanto-juvénile (0-5ans) 212 o/o
 Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes 49,5 ar
 Espérance de vie à la naissance 47 ans
 - masculine 47 ans
 - féminine 52 ans

Sources : Ministère de l'Economie et du Plan
 PNUD - Rapport Mondial sur le Développement Humain
 Banque Mondiale

I. INTRODUCTION

I.1. Le Processus.

Du 31 Mai au 11 Juin 1976 s'était tenue à VANCOUVER, la conférence des Nations-Unies sur les Etablissements Humains. Celle-ci a réuni tous les Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies.

Devant la situation extrêmement grave des établissements humains que traversait le monde et plus particulièrement les pays en développement caractérisée par une croissance économique inévitabile, un accroissement galopant de la population, un déséquilibre entre les régions urbaines et rurales, rendant ainsi l'urbanisation difficilement contrôlable, des disparités croissantes de revenus entre les classes sociales et au sein des régions; la conférence a adopté une série de recommandations et résolutions qui avaient cette particularité d'être axées sur les politiques et stratégies des établissements humains à l'échelon national.

Après vingt ans, il s'agit aujourd'hui de faire le bilan des différents points arrêtés lors de cette conférence qui a marqué l'histoire de notre temps.

C'est donc fort de cela que la R.C.A, partie prenante à ce forum a, depuis plusieurs mois, mis en chantier les travaux préparatoires de la prochaine rencontre prévue à ISTANBUL en Juin 1996.

A cet effet, le Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire a, en date du 03 Avril 1995, pris deux notes:

- la première, signée du Secrétaire Général dudit ministère et relative au processus préparatoire d'habitat 2, détermine les activités à entreprendre. Il s'agit de :

1. La mise en place du Comité National Habitat II
2. La préparation des rapports périodiques d'activités du Comité National,
3. La préparation du rapport national provisoire intermédiaire
4. La documentation sur les actions et projets retenus comme exemple de réussite
5. Les commentaires sur la déclaration de principes et d'engagements sur le plan d'action globale

6. La publicité sur Habitat II
7. L'application des indicateurs de logements et de développement urbain
8. La demande d'assistance technique et financière
9. La participation à PREPCOM II et PREPCOM III
10. La participation aux réunions régionales africaines sur Habitat 2
11. L'organisation de séminaire au niveau national
12. La préparation du plan d'action national
13. La participation à la conférence d'habitat et autres activités annexes.

La seconde note définit les termes de référence du Comité National qui se présentent dans les points suivants:

1. L'étude des directives de PREPCOM I
2. L'étude du programme des établissements humains
 - a) habitat 1 (Vancouver et ses recommandations)
 - b) stratégie globale du logement jusqu'en l'an 2000
 - c) plan d'action 21
3. La préparation d'un programme de travail (décembre 1994 à juin 1996)
4. La demande d'assistance technique et financière au Secrétariat d'habitat 2
5. La mobilisation des ressources financières au niveau national et international
6. La mobilisation des partenaires potentiels au niveau national pour participer au processus d'Habitat II
7. L'organisation et l'analyse des séminaires nationaux sur Habitat II
8. La préparation des rapports périodiques intermédiaires et plan national
9. La préparation des commentaires sur la déclaration et engagements
10. La préparation et la soumission du plan national d'action au Secrétariat Général d'Habitat II
11. L'identification et l'exécution de toute autre activité pouvant entrer dans le cadre d'habitat 2

C'est dans ce contexte que le 03 Avril 1995, conformément au point 4 des termes de référence, le Comité National a élaboré son programme de travail.

I.2. Les participants

Afin de mieux apprécier les problèmes prioritaires et surtout d'élaborer un plan d'action national adéquat et cohérent, le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire a, en date du 02 février 1995, pris l'arrêté n° 04/95/MTTPHAT portant nomination des membres du Comité National.

Cet arrêté a l'avantage d'avoir réuni tout un éventail de cadres représentant :

- a) les départements ministériels concernés: Ministère des Finances, du Plan et de la Coopération Internationale, Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Ministère des Enseignements, de la coordination des Recherches et de la Technologie, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de la Santé Publique et de la Population, Ministère des Ressources Energétiques et Minières, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches, Tourisme et de l'Environnement, Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Action Sociale, Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire;
- b) les municipalités;
- c) les O.N.G.;
- d) Les Associations nationales.

La composition du Comité national a donc tenu compte des différentes sensibilités susceptibles de mieux cerner les problèmes relatifs aux établissements Humains.

CHAPITRE I : EVALUATION DE LA SITUATION ET DES TENDANCES

I.1. Contexte Socio-Economique de la R.C.A.

Limitée à l'Est par le Soudan, à l'Ouest par le Cameroun, au Nord par le Tchad et au Sud par le Zaïre et le Congo; la R.C.A. est un pays continental, enclavé, sans accès à la mer d'une superficie de 622.000 km².

Pays tropical par excellence, elle a un climat sub-équatorial de type guinéen et possède une végétation fort variée.

Le coton, le café, le tabac, le diamant et le bois concourent pour plus de 80% au montant des exportations.

Le produit intérieur brut (P.I.B.) a connu une évolution contrastée au cours de la période 1985-1993.

Les deux premières années ont correspondu à une phase de forte croissance (4% en moyenne). L'année 1987 a vu le P.I.B. chuter à -3,3% suivi d'une légère reprise de 1988 à 1989 (2,3% en moyenne).

L'année 1990 marque le début du ralentissement de l'activité économique. Cela se traduira par une légère croissance du P.I.B. réel de 1,5% environ qui deviendra négatif en 1991 (-0,5%)

Les perturbations politiques et sociales traversées par le pays de 1991 à 1993 ont entraîné la baisse du P.I.B réel d'environ 6%. Cependant en 1994 avec la reprise des activités et les effets de la dévaluation, le P.I.B a connu une croissance de l'ordre de 7,3%. Cette tendance devait se poursuivre au cours de l'année 1995 avec une croissance d'environ 3,9 %.

Dans le même temps on assiste à une augmentation de la production agricole. Ainsi le coton graine est passé de 12000 tonnes en 1993 à 27.500 tonnes en 1995 tandis que le café est passé de 6.000 tonnes à 14.000 tonnes.

Sur le plan social, on peut dire qu'avec une population de moins de trois (3) millions d'habitants, la R.C.A. est un pays peu peuplé, l'espérance de vie de 50 ans et de croissance démographique globale d'environ 2,50% par an. Deux facteurs caractérisent le phénomène démographique, la jeunesse de la population avec plus de la moitié de celle-ci en dessous de 20 ans et une migration urbaine importante principalement sur Bangui qui enregistre un accroissement urbain annuel de près de 5% pour une progression de 1,6% en milieu rural, par conséquent à la limite du taux de renouvellement pour les régions.

Mis à part le phénomène particulier de Bangui qui, associé à sa périphérie, regroupe à lui seul près de 500.000 personnes, le mode de répartition des populations dans les régions presque uniforme. La densité est faible n'excédant pas 10 habitants/Km².

L'augmentation de sa population et les charges sociales qu'elle entraîne ne cessent d'alourdir les dépenses budgétaires, accentuant ainsi l'écart entre les ressources et les besoins à satisfaire à savoir : l'emploi, l'éducation, la santé, le logement les loisirs etc

Ces quelques indicateurs révèlent la situation due à la faiblesse des revenus. Le poids de la crise économique persistante a réduit considérablement le pouvoir d'achat lorsqu'on sait que le P.N.B. par habitant était de 280 \$ US contre 300 \$ US estimé en 1988.

Pour faire face à toutes ces difficultés socio-économiques, le gouvernement a engagé un certain nombre de réformes parmi lesquelles trois programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre depuis 1986 en accord avec le Fonds Monétaire International.

Sur le plan économique, les mesures suivantes ont été prises:

- la libéralisation des prix et des échanges,
- la liquidation et la privatisation d'un grand nombre d'entreprises publiques,
- l'assainissement et la réorganisation de la Fonction publique.

Sur le Plan Social :

L'année 1994 a été marquée par la mise en place d'une politique de réhabilitation des infrastructures sanitaires et scolaires. Cette même année se sont tenus les Etats Généraux de l'Education et de la Formation, tandis que le Plan National de Développement Sanitaire était adopté et mis en oeuvre.

Sur le plan de l'habitat:

L'adhésion de la R.C.A. aux déclarations de principes de VANCOUVER relève de la préoccupation que le pays attache à la situation des Etablissements Humains qui détermine dans une large mesure la qualité de la vie dont l'amélioration est une condition préalable essentielle à la satisfaction intégrale des besoins fondamentaux. Il faudra, pour relever ce défi, que les établissements humains soient considérés comme un instrument de développement car les objectifs d'une politique des établissements humains sont indissociables des objectifs de tous les secteurs de la vie sociale et économique.

Il faut donc concevoir les solutions aux problèmes comme faisant partie intégrante du processus de développement du pays.



LA ZONE DU KM5, FATIMA , MAMADOU MBAIKI, NOUVELLES PARCELLES

au premier plan, en bas: le marché du Km5, bordé par le Collecteur du Kokolo
en bas, à droite: le quartier Mamadou M'Baiki
au milieu à gauche: l'Avenue de l'UDEAC et le quartier Fatima
en haut à gauche: les zones d'extension de Bimbo (nouvelles parcelles)

I.2. La situation des Etablissements Humains.

L'étendue de son territoire, sa faible population, ses énormes potentialités, auraient pu constituer des atouts pour une meilleure qualité des établissements humains en R.C.A.; force est malheureusement de constater que ce secteur est confronté à des difficultés et connaît une des conditions les plus déplorables. L'analyse d'un certain nombre de volets clé le prouve à suffisance

I.2.1. Habitat et Urbanisme

1. L'urbanisme

Le taux d'urbanisation (population urbaine/population totale) est passé de 26,72% en 1975 à 30,10% en 1988 en ce qui concerne les données comparables de 18 villes recensées dont la ville de Bangui.

Pendant cette période d'observation, la démographie nationale et la démographie du monde rural ont suivi respectivement des taux de croissance beaucoup plus limités :

- la démographie nationale a un taux de croissance annuel de 2,5% et une population de 2.688.426 habitants;
- la population rurale a un taux annuel de 2,26% et une population estimée à 1.706.308 habitants.

L'exode rural alimente le mouvement d'urbanisation que connaît la RCA.

Toutes les villes sont concernées par ces mouvements dûs à l'exode rural et la croissance naturelle des populations citadines. Cependant le phénomène d'urbanisation se manifeste différemment :

- le réseau de 36 villes de l'intérieur, dont la population oscille entre 5000 à 38000 habitants, abrite en 1988 505.691 habitants soit 54,82% de la population urbaine totale;
- Bangui, la capitale pulvérise le mouvement d'urbanisation en abritant à elle seule 451.690 habitants avec un taux annuel de croissance de 4,40% entre 1975 et 1988. Cet accroissement s'est opéré en captant 63,61% de la population totale urbanisée.

Il s'avère cependant que c'est dans le secteur de l'habitat que cette évolution a été la plus spectaculaire avec un accroissement très sensible de la construction d'espace et des habitations dans les quartiers urbanisés ou spontanés.

2. La problématique de l'habitat

Les tendances

L'habitat en 1988 à Bangui

| | 1975 | 1988 | Accroissement |
|----------------------------|---------|---------|---------------|
| Population (habitants) | 279.792 | 451.690 | 171.892 |
| Nombre de ménages | 47.500 | 71.336 | 23.836 |
| Taille moyenne des ménages | 5,9 | 6,33 | - |

La synthèse des données du recensement national de la population en 1988 permet de mettre en évidence les tendances les plus significatives concernant les problèmes de l'habitat à Bangui:

- la forte pression de la demande foncière en parcelle de terrain : 23.836 nouveaux ménages à Bangui entre 1975 et 1988 soit en moyenne 1833 ménages par an.

Face à cette croissance galopante, l'offre foncière a été notoirement insuffisante avec la constitution de titres fonciers à hauteur de 20% de cette demande. Cet écart explique le dérapage constant en matière d'urbanisation avec la prolifération de l'habitat spontané, les ménages ne se préoccupent pas d'obtenir une garantie foncière pour établir leur résidence.

L'habitation en semi-dur est prédominante soit 73,88% des ménages par rapport à l'habitat en dur qui ne représente que 11,82% et l'habitat traditionnel 10,28%; cette tendance est le résultat d'une évolution profonde des options des ménages puisqu'en 1975 l'habitat traditionnel prévalait largement. En effet, il représentait 51,80% des choix des ménages.

Il s'avère donc que la construction de logement a été essentiellement le fait du secteur privé qui a puisé sur ses ressources propres sans aucun concours financier public pour l'immense majorité ou avec un prêt bancaire privé pour la minorité de ménages solvables;

- l'auto-construction est à la base de la production de l'habitat.

| |
|---|
| 72% des logements sont traditionnels |
| 68% des logements ont moins de quatre pièces |
| 81% de la population boit de l'eau non potable |
| 88% des chefs de ménage sont propriétaires |
| 18,8% des ménages sont locataires en milieu rural |

Taille moyenne des ménages : 4,7

- urbain : 5,3
- rural : 4,4

Source : Bureau central du recensement.

Au niveau national, l'habitat reste encore foncièrement traditionnel. De dimension très réduite, la case est mal aérée et étroite. La même case peut parfois abriter les animaux domestiques.

Les ménages manifestent une volonté réelle de prise en charge de ce secteur mais ils n'ont aucune compétence en matière d'organisation d'où la détérioration accélérée du cadre de vie posant de nombreux problèmes de santé publique.

I.2.2 L'évaluation des Etablissements Humains au travers des autres secteurs

I.2.2.1. Secteur santé

La politique nationale de la République centrafricaine en matière de santé découle des principes de base de la Charte Africaine de Développement Sanitaire d'une part et des textes fondamentaux réglementant le système centrafricain de santé d'autre part.

Pour cela la RCA a :

- réaffirmé solennellement sa détermination à faire accéder toute la population d'ici à l'an 2000, à un niveau de santé qui lui permet de mener une vie socialement et économiquement productrice ;
- décidé de promouvoir un développement sanitaire harmonieux et intégré afin de réduire les écarts dans le domaine de la santé entre les zones rurales et les zones urbaines, entre les plus nantis et les moins nantis ;
- adopté une stratégie consistant à mettre en place des mécanismes nationaux et régionaux destinés à assurer la participation active des collectivités à la définition de leurs problèmes, à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des actions de développement sanitaire les concernant ;

- mis l'accent, en matière d'approches stratégiques sur la concentration des efforts nationaux et de la coopération internationale sur des programmes prioritaires pour 1990, en particulier les vaccinations des enfants, l'approvisionnement et le développement sanitaire par l'approche des Soins de Santé Primaires.

Le système de santé de la République Centrafricaine repose sur une organisation caractérisée par une hiérarchisation des différents niveaux de soins et de gestion et par une intégration des prestations.

1. Le système sanitaire

a) Organisation

L'héritage du système colonial de santé reposant sur la gratuité des soins médicaux et des médicaments, la prééminence de la médecine curative au détriment de la médecine préventive, la concentration des infrastructures sanitaires dans les grands centres urbains, une absence totale de participation effective et financière de la communauté a abouti après l'indépendance, à une inadaptation de ce système aux besoins sanitaires toujours croissants et des conditions socio-économiques médiocres des populations.

b) Les infrastructures de soins

Le système de santé centrafricain actuel, repose sur une répartition géo-administrative des infrastructures formant une pyramide composée d'hôpitaux régionaux, d'hôpitaux préfectoraux, de centres de santé, de sous-centres de santé et de postes de santé.

- Les hôpitaux régionaux

Ils sont implantés dans les chefs-lieux des régions sanitaires. Ils sont au nombre de cinq :

| | |
|----------------------|---------------------|
| Région sanitaire n°1 | Chef lieu Bangui |
| Région sanitaire n°2 | Chef lieu Berbérati |
| Région sanitaire n°3 | Chef lieu Bossangoa |
| Région sanitaire n°4 | Chef lieu Bambari |
| Région sanitaire n°5 | Chef lieu Bangassou |

Ils ont une capacité d'accueil de 140 lits environ. Tous les grands services hospitaliers s'y retrouvent : Médecine, Chirurgie, Pédiatrie, Santé Maternelle et Infantile(SMI).

- Les hôpitaux préfectoraux

Ils sont implantés dans les chefs lieux des préfectures pour lesquelles ils représentent des hôpitaux de référence. D'une capacité de 50 à 110 lits.

Les médecins-chefs sont responsables du fonctionnement technique et de la gestion de leur établissement et de ceux placés sous leur juridiction. Les préfectures sanitaires correspondent aux préfectures administratives.

- Les centres de santé

Implantés dans les chefs-lieux des sous-préfectures, ils ont une capacité de 10 à 60 lits avec des services hospitaliers de Médecine, Chirurgie, Pédiatrie, Maternité.

- Les sous-centres de santé

Ils sont implantés dans les communes rurales. Et n'ont pas de lits d'hospitalisation.

- Les postes de santé

Ce sont les formations sanitaires les plus périphériques. Ils desservent un groupe de villages. Ils ne disposent pas de lits d'hospitalisation.

- Les cases de santé et les pharmacies villageoises

Elles sont implantées à titre expérimental dans les villages et dans le cadre de Soins de Santé Primaires (SSP) dont l'objectif est de permettre aux populations de "parvenir à la santé pour tous d'ici l'an 2000".

On dénombre 444 formations pour environ 3 millions d'habitants soit l'indicateur d'une formation pour 6605 habitants. Comme tous les indicateurs du même genre en matière de couverture sanitaire, c'est-à-dire d'accessibilité, il ne fait qu'exprimer l'existence ou la disponibilité des services et ne renseigne nullement sur la mesure dans laquelle ils sont utilisés, encore moins sur le point de savoir s'ils sont correctement utilisés.

L'accessibilité géographique des populations aux infrastructures de soins est rendue difficile par les problèmes de distance, de temps, de moyens de transport et de mauvais état des routes.

Dans l'ensemble les matériels et équipements des infrastructures sanitaires sont vétustes et insuffisants. L'état des véhicules, des équipements chirurgicaux et médicaux laisse à désirer ainsi que celui des laboratoires.

2. Caractéristiques des infrastructures sanitaires

La capacité hospitalière des infrastructures sanitaires de la RCA est estimée en 1990 à un total de 4.571 lits techniques dont :

- 1917 lits de médecine (41 %) ;
- 881 lits de chirurgie (19 %) ;
- 563 lits de pédiatrie (12,3%) ;
- 1210 lits de maternité (26,4%).

La répartition des lits d'hospitalisation est caractérisée par une inégalité flagrante entre les régions du pays. Bangui qui abrite seulement le quart de la population du pays, possède 33% des lits d'hospitalisation et n'assure que 21% des admissions.

3. Financement du système de santé

Le financement par l'Etat est caractérisé notamment par une insuffisance de crédits, ce qui donne des ressources budgétaires largement inférieures aux normes préconisées par l'OMS (entre 5 et 7% contre 8 à 12% durant la dernière décennie).

Entre 1985 et 1990, l'Etat a dépensé en moyenne 1.250 F CFA pour chaque centrafricain.

Comme le montre le tableau ci-dessous cette dépense n'a pas augmenté de manière significative.

| ANNEE | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Budget constant en millions F CFA | 2.489 | 3.156 | 3.573 | 3.731 | 3.776 | 3.856 |
| Populations en millions | 2.63 | 2.69 | 2.78 | 2.83 | 2.9 | 2.92 |
| Dépenses annuelles par habitant | 946 | 1.171 | 1.293 | 1.318 | 1.302 | 1.298 |

1.2.2.2. Secteur Education

Du point de vue de système éducatif tel qu'il se présente après les recommandations de VANCOUVER, en esquissant quelques pistes de réponses, il faut reconnaître que le système éducatif centrafricain affaibli par de nombreuses insuffisances, est devenu obsolète et non adapté aux temps actuels.

Malgré le rôle très important qu'a joué l'Etat dans l'organisation, le fonctionnement et la gestion du système éducatif, le bilan de la réforme de 1982 est loin d'être satisfaisant, ce en dépit d'un pourcentage allant de 20 à 23% du budget national difficilement exécutable à temps normal.

L'une des conséquences est le surnombre des enfants dans les écoles. Ainsi à Bangui, le nombre d'enfants par classe est de 58 dans l'enseignement primaire et 92 dans l'enseignement secondaire. Pour l'ensemble du pays, ce chiffre est de 73 pour l'enseignement primaire et 64 pour l'enseignement secondaire.

Organisation administrative: Sur le plan administratif, en dehors du cabinet du Ministre, deux institutions assurent le contrôle et la régulation du système éducatif : l'Inspection Générale directement rattachée au cabinet du Ministre et les Inspections Académiques.

On compte actuellement six Inspections Académiques dans l'ensemble du territoire qui représentent l'Administration Centrale de l'Education dans l'arrière pays. Chacune est constituée par un ensemble d'Inspection d'Enseignement Fondamental I.

De fait, les Inspections Académiques désignent l'ensemble d'Inspection d'Enseignement Fondamental I, qui correspond, à son tour, à l'ensemble des Préfectures. Inspection d'Enseignement Fondamental I : vingt et un (21) dont seize (16) pour les préfectures, cinq (5) à Bangui formées par l'ensemble de communes rurales.

3. Autres Structures de formation

Les institutions mixtes de formation.

- a) Le Lycée Technique prépare aux baccalauréats de techniciens en secrétariat, comptabilité, mécanique, électricité, électronique, génie civil, technique administratives ou de gestion. Le Lycée Technique accueille près de 30% de filles dans les options gestion, comptabilité et secrétariat.
- b) Le Collège Technique prépare en trois années au CAP en comptabilité, secrétariat, mécanique automobile, mécanique générale et électronique, maçonnerie, menuiserie, construction métallique.
- c) L'école des Métiers d'Art forme à partir du niveau de la 4ème des collèges et Lycées, en trois ans au CAP de sculpture, maroquinerie, dessin, peinture, bijouterie et ferronnerie d'art. L'école accueille des filles. Le plus gros problème qui se pose à cette école est celui des débouchés: les diplômés ne peuvent démarrer leurs petites entreprises faute de crédit.
- d) Les Centres de formation pratique et professionnelle (CFPP), dont dix existent en province depuis 1968, assurent la formation d'artisans ruraux en menuiserie et maçonnerie.

Le Collège Technique féminin est le seul établissement en RCA qui assure la formation technique uniquement à l'intention des jeunes filles. Cet établissement prépare au Brevet d'Etudes Techniques en trois ans, au Brevet Professionnel pour l'enseignement technique en quatre ans et au Brevet de Technicienne en économie familiale.

L'Organisation Interprofessionnelle de formation et de perfectionnement (ONIFOP), créée en 1980 avec la collaboration du Conseil du patronat, a pour mission d'assurer un meilleur ajustement de la formation aux besoins des emplois. L'ONIFOP, bien que surtout destinée à la formation continue, dispense également des programmes de formation initiale.

Des institutions privées complètent l'appareil de formation professionnelle. Elles interviennent surtout dans les filières du secrétariat et de la comptabilité.

Cette nouvelle politique du système éducatif qui se base sur le "partenariat" s'est fixée comme objectifs de mieux enraciner l'école dans son milieu et assurer un meilleur partage du système. Les compétences de l'Etat en matière d'enseignement préscolaire et primaire seront dévolues aux villages et aux communes, alors que le secondaire et les centres de formation pratique relèveront de la région tandis que les institutions spécialisées supérieures dépendront de l'Etat.

A côté de l'éducation formelle doivent être développées des structures non formelles destinées à accueillir les enfants non scolarisés ou en situation difficile en vue de leur réinsertion dans le secteur de production.

Quelques actions menées par des O.N.G. centrafricaines sont déterminantes.

I.2.2.3. Secteur Eau et Assainissement

Compte tenu de sa situation géographique entre le bassin du Tchad et du Congo, la R.C.A. dispose d'un réseau hydrographique assez dense. En fait, cette situation a occulté pendant longtemps les problèmes d'alimentation en eau potable tant au niveau de la population urbaine que rurale.

En tant qu'élément important de la composante développement rural l'eau a été classée comme la priorité des priorités.

Toutefois jusqu'à la fin des années 1980, aucune politique assortie d'un plan d'action concret de développement du secteur n'a été mise sur pied à part quelques actions ponctuelles. Il a fallu la grande sécheresse de 1982-1983 et la forte prévalence des maladies d'origine hydrique pour provoquer une prise de conscience de l'état très défectueux des conditions d'approvisionnement en eau potable et en assainissement ainsi qu'à l'adhésion du Gouvernement de la R.C.A aux principes généraux de la Décennie International de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA).

Depuis lors, plusieurs actions ont été lancées par le gouvernement avec l'appui des organes d'exécution, des organismes bilatéraux et multilatéraux de financement.

1. L'eau

a) En zone rurale

Avant la mise en route de la DIEPA ,la quasi totalité de la population s'approvisionnait en eau à partir des marigots, des sources rarement aménagées et des puits traditionnels dans des conditions d'insalubrité qui ont entraîné une prévalence importante des maladies d'origine hydrique au sein de la population, les enfants étant les plus vulnérables.

Le taux de couverture des besoins en eau potable était voisin de zéro.

De 1980 à 1991 , 16 programmes d'hydraulique villageoise comprenant la construction de points d'eau ont été exécutés et six projets d'appui technique institutionnel ont été mis en oeuvre.

L'objectif de la DIEPA était la couverture d'au moins 50% les besoins en eau potable en zone rurale en 1990 , la norme étant de 25 l/jour /habitant. Cependant il ressort de l'examen des indicateurs de base que 82% de la population rurale n'a toujours pas accès à l'eau potable.

Par ailleurs, l'analyse du bilan de la DIEPA 1981-1990 a permis d'identifier les contraintes de développement de l'hydraulique villageoise dont les principales ont été :

- la lenteur de démarrage des programmes d'exécution et l'introduction tardive des technologies appropriées;
- l'implication très limitée des bénéficiaires à l'élaboration des programmes, à leur mise en oeuvre et à leur suivi
- l'insuffisance de la sensibilisation et de l'éducation sanitaire des bénéficiaires
- la disparité dans les méthodologies d'intervention des projets et la dispersion des zones d'intervention
- la faiblesse des ressources mobilisées par les agences extérieures et celle de la contre-partie nationale.

b) En zone urbaine

L'objectif du Gouvernement dans le cadre de la DIEPA était de couvrir 100% des besoins en eau dans les zones urbaines constituées de villes ayant une population égale ou supérieure à 10.000 hbts, 60% de la population devant être desservie par réseau de distribution.

Au début de la DIEPA, cinq villes étaient équipées d'une adduction d'eau : Bangui, Bouar, Bambari, Mongoumba et Berbérati.

Le taux de couverture des besoins était estimé à 80%.

La Société Nationale des Eaux (SNE) avait la charge de la fourniture en eau potable dans les centres urbains.

De 1980 à 1990, 12 programmes ont été exécutés sous la tutelle de la SNE comportant des études et des travaux. A la fin de la décennie (1990), huit centres de production d'eau potable étaient en exploitation dans les villes de Bangui, Bouar, Berbérati, Bozoum, Carnot, Bossangoa et Ndélé.

Dans tous ces centres, une partie de la population ne s'alimente pas à partir des réseaux généraux de distribution - branchements particuliers, bornes fontaines - mais à partir des points d'eau publics (puits, sources ou forages).

La situation actuelle est la suivante :

| | | |
|---|---|-------------------|
| Population totale urbaine | : | 982.118 Habitants |
| Population totale desservie par réseau: | | 180.120 Habitants |
| Taux de desserte par réseau | : | 15 % |
| Quantité d'eau disponible/pers/jour | : | 18 litres |
| Population desservie par point d'eau | : | 26.060 |
| Taux de desserte par point d'eau | : | 2 % |
| Taux de desserte globale | : | 17 % |

Ces résultats comparés aux objectifs de la politique nationale sont nettement insuffisants.

En effet les objectifs de départ étaient très ambitieux. Cependant, les ressources nécessaires n'ont pas pu être mobilisées et la part de l'Etat notamment s'est avérée extrêmement faible soit 0,5% de l'investissement global. Les bas niveaux de dotations journalières par habitant montrent que les demandes en eau sont faibles. Le prix de l'eau semble encore trop élevé pour des populations dont beaucoup vivent au dessous du seuil de pauvreté.

En outre la faible demande en eau potable fournie par la société de distribution s'explique en partie par l'insuffisance de sensibilisation et d'éducation sanitaire de la population : l'eau potable distribuée par les centres couvre une partie des besoins, le reste est fourni par les points d'eau traditionnels.

2. L'assainissement

Il a fallu attendre en 1982 le lancement de la DIEPA 1981-1990 pour que le Gouvernement mesure la gravité de la situation dans le sous-secteur de l'assainissement aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Partant, on constate un manque d'hygiène et une absence presque totale des mesures de salubrité minimum entraînant la prolifération des vecteurs pathogènes.

L'assainissement se limitait à la construction de latrines traditionnelles à fosse à l'initiative de la population, les structures administratives concernées étant inopérantes faute de politique dans ce sous-secteur.

a) En zone rurale

Les enquêtes menées ont déterminé le taux de latrinisation traditionnelle par préfecture.

Le taux moyen est de 45% mais il varie de 20 à 73% selon les préfectures.

Peu de projets ont été particulièrement actifs dans le domaine de l'assainissement. Dans l'ensemble et compte-tenu des besoins, les interventions dans ce domaine demeurent modestes. Le nombre de latrines en béton dépasse à peine le millier.

Au terme de la DIEPA 81-90, on a constaté l'indigence des résultats obtenus dans le domaine de l'assainissement. Ainsi l'intégration du volet Assainissement dans tous les projets d'Hydraulique Villageoise deviendrait un impératif. L'étude de latrines à faible coût et leur promotion seraient encouragées. Enfin, il est décidé la mise en place de laboratoires de contrôle de la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Les obstacles au développement du sous-secteur de l'assainissement sont multiples. Ils résident en premier lieu dans l'absence d'une politique d'aménagement en milieu urbain qui puisse intégrer l'assainissement, en second lieu dans la faiblesse ou l'inexistence des activités de sensibilisation en milieu rural et enfin dans l'insuffisance des ressources humaines et financières.

L'assainissement relève presque exclusivement d'initiatives privées et se résume en la construction de latrines à fosse souvent mal située par rapport aux points d'eau.

Les déchets solides, faute d'un service de collecte et de traitement, sont entassés au milieu du village, derrière les habitations ou déversés dans les caniveaux.

b) En zone urbaine

A part Bangui, il n'existe aucun système de collecte et de traitement des déchets solides et aucun système d'un tout à l'égout; les fosses septiques construites dans le centre-ville ou dans les zones résidentielles sont mal conçues et utilisées comme de simples cuves vidées de temps à autre par seulement deux camions citernes souvent en panne, en ce qui concerne Bangui.

Dans le sous-secteur de l'assainissement, on constate que peu de projets ont été initiés. Au terme de la DIEPA 1981-1990, le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement a constaté l'insuffisance des résultats obtenus dans le domaine de l'assainissement. A part les projets assistés par l'UNICEF dans deux préfectures, dans l'ensemble et compte tenu des besoins, les interventions restent très modestes.

Les obstacles au sous-secteur de l'assainissement sont essentiellement :

- ° l'absence d'une politique d'aménagement en milieu urbain qui puisse intégrer l'assainissement;
- ° la faiblesse ou l'inexistence des activités de sensibilisation en milieu rural;
- ° l'insuffisance des ressources humaines et financières.

I.2.2.4. Emploi

Les données relatives à la situation de l'emploi, sont peu abondantes et difficiles à obtenir.

Les seuls renseignements fiables, qui permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'activité économique en République Centrafricaine, sont ceux contenus dans le Recensement Général de Population, qui date de 1988. Nous utiliserons donc cette source et quelques données obtenues de l'Office Nationale de la Main-d'oeuvre (l'ONMO).

1. Structure de l'emploi

Sur une population résidente totale de 2.688.426 habitants (RGP 1988), la population active est de 1.186.972 personnes. Les femmes sans niveau d'instruction représentent 79,4% contre 54,6% pour les hommes, alors que 17,3% ont fait le primaire (30,9% chez les hommes) et 2,4% ont fait le secondaire 1er cycle (8,9 pour les hommes). La proportion des femmes sans instruction est plus élevée en zone rurale (83,8%) alors qu'en zone urbaine elle est de 67,1%. Tel que mentionné précédemment, cela illustre le faible niveau de formation générale en RCA.

Tableau : Population active selon la zone de résidence, par sexe.

| Zone rés. | Hommes | Femmes | Total |
|-----------|---------|---------|-----------|
| Urbaine | 203.579 | 145.595 | 349.174 |
| Rurale | 428.275 | 409.523 | 837.798 |
| Total | 631.854 | 555.118 | 1.186.972 |

Sources : RGP 1988.

Quelles sont les professions, ou métiers, exercée par cette population active, plus précisément celle qui est dite "occupée"? Selon la définition retenue dans le cadre du RGP de 1988, "la population active occupée est l'ensemble des personnes qui ont exercée une activité économique au cours de la période de référence".

Tableau : Personnes actives occupées selon le groupe de professions, par sexe (en %)

| Groupe de profession | H (%) | F (%) | Ensemble |
|-------------------------|-------|-------|----------|
| 0/1. Prof.Sci.Tech.Lib. | 3,20 | 0,79 | 2,04 |
| 2. Direct., Cadres Adm. | 0,35 | 0,04 | 0,20 |
| 3. Pers. Adm.Trav.ass. | 1,05 | 0,39 | 0,73 |
| 4. Pers.commerc.Vendeur | 1,48 | 3,90 | 2,65 |
| 5. Trav.Spéc.Services | 3,63 | 0,49 | 2,11 |
| 6. Agric.Elev.Forest. | 71,99 | 85,46 | 78,53 |
| 7/8/9. Ouv.Man.Con.Tr. | 17,82 | 8,44 | 13,27 |
| Non déclaré | 0,48 | 0,49 | 0,48 |
| | 100 | 100 | 100 |

Le secteur primaire est principalement constitué par les activités agricoles où les femmes constituent la part dominante des travailleurs.

La structure par sexe des travailleurs actifs occupés se caractérise par une nette supériorité numérique des hommes dans les professions scientifiques, techniques et libérales, ainsi que dans les services, les transports et l'administration. Par contre, on observe une prédominance du sexe féminin dans l'agriculture de subsistance et dans le commerce.

Tableau : Population active par secteur économique et par sexe
(RGP 1988)

| Secteur | % écon. | % Hommes | % Femmes |
|------------|---------|----------|----------|
| Primaire | 82% | 70% | 87% |
| Secondaire | 2% | 4% | 0,25% |
| Tertiaire | 16% | 20% | 12,75% |

Si l'on examine les données selon les diplômes obtenus, il ressort que pour les femmes du groupe de professions : agricultures, éleveurs,...), 99,49% ont le CEPE comme diplôme le plus élevé alors que chez les hommes du même groupe, 92,9% ont au plus un CEPE et 6,17% ont le BEPC. Concernant les professions du groupe : personnel commercial, vendeurs,...), 93,12% des femmes ont au plus un CEPE, 5,14% un BEPC, et 1,23% ont au plus un CAP.

Dans le même ordre, la situation pour les hommes est la suivante: 75,81% CEPE, 19,18% BEPC, 1,26% CAP et 2,85% ont un baccalauréat (0,37% chez les femmes). Globalement, les femmes sont nettement moins scolarisées que les hommes, phénomène déjà bien connu.

Bien que les femmes soient nombreuses à exercer certaines activités économiques, leur très faible niveau de formation, rend très difficile toute forme de développement et d'évolution observable.

2. Situation de l'emploi

Concernant l'offre et la demande d'emploi, les données permettant d'avoir un aperçu détaillé sur l'ensemble du pays sont inexistantes, sauf pour la région de Bangui, à l'Office Nationale de la Main-d'Oeuvre (ONMO).

Une compilation de fiches statistiques de 1991 à 1993 permet d'observer que près de 19.055 demandes d'emploi ont été adressées à l'ONMO contre seulement 3.380 offres d'emploi. Pour l'année 1993, malgré les ralentissements des activités de l'administration publique, le tableau montre que pour 5.606 demandes, il n'y a que 1.203 offres, dont 79,3% sont dans les catégories ouvriers et manoeuvres non agricoles et conducteurs d'engins de transport et 9,64% dans des employés domestiques.

EVOLUTION DES DEMANDES ET OFFRE D'EMPLOI DE 1991 A 1993

| A N N E E S | 1991 | 1992 | 1993 |
|-------------|----------|----------|----------|
| N A T U R E | Effectif | Effectif | Effectif |
| Demandes | 7.698 | 5.751 | 5.606 |
| Offres | 942 | 1,235 | 1.203 |
| Ensemble | 8.640 | 6.986 | 6.809 |

Ces quelques chiffres illustrent bien le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi. Le faible niveau d'activité économique est la cause principale du peu d'emplois créés. Ce déséquilibre est renforcé par l'affluence des jeunes diplômés tant du secondaire technique que de l'université.

Considérant les données disponibles et sur la base de l'organisation actuelle du travail en RCA, il y a très peu d'emplois disponibles dans les secteurs traditionnels. Il risque d'en être ainsi, pour plusieurs années encore. Par exemple, la Fonction Publique est en processus de compression de son personnel depuis le lancement de son programme d'ajustement structurel.

Par conséquent, le plus important employeur traditionnel ne fait plus de recrutement, même pas pour remplacer les fonctionnaires mis à la retraite ou ceux qui quittent volontairement, sauf dans quelques rares exceptions prévues par le plan d'effectifs du département concerné. Le principe est en tout cas le suivant : 1 recrutement pour 3 départs.

Dans le secteur privé, les entreprises qui fonctionnent ne laissent pas entrevoir de développement ou de transformations à court ou moyen terme. Il n'y a pas non plus de grands projets à forte intensité de main-d'oeuvre à l'horizon, même s'il plane un certain optimisme occasionné par le récent changement de gouvernement.

3. Le secteur informel

Selon les définitions d'entreprises et d'établissements données dans l'Etude sur le secteur informel de Bangui, "une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité non salariée. Elle peut être une société ou un entrepreneur individuel". Elle possède un ou plusieurs établissements: lieu (adresse) où l'entreprise exerce ses activités tels qu'un atelier ou magasin, par exemple.

Au sujet de la distinction entre secteur moderne et informel, appartient au secteur moderne une entreprise qui tient une comptabilité selon le plan comptable Officiel en Centrafrique. Une entreprise qui ne répond pas à ce critère est considérée comme appartenant au secteur informel.

Les branches d'activités dans lesquelles opèrent la majorité des entreprises du secteur informel ont été ramenées au nombre de huit:

- Agriculture, élevage
- Industrie extractive
- Industrie manufacturière
- Bâtiment et travaux publics
- Commerce, hôtellerie, restauration
- Transport, télécommunication
- Services aux entreprises
- Services aux collectivités.

Le secteur informel représente 30.442 emplois dont 90,8% sont des petits commerces de détail, hôtellerie, café et restauration.

La branche "industrie manufacturière", dans le secteur informel, correspond à 5,8% des unités représentant 7,6% des emplois et celle des services à la collectivité compte 2,6% des unités pour 3,7% emplois.

Le niveau de formation des responsables des unités se répartit comme suit: 32,1% disent être sans instruction, un peu plus de 50% ont fait des études primaires et les autres ne le disent pas ou ont fait des études supérieures ou primaire.

Des consultations menées, auprès de personnes connaissant bien ce secteur, également quelques indications obtenues d'associations et groupements féminins, permettent d'affirmer que les femmes sont fortement majoritaires, pour ne pas dire qu'elles contrôlent une large partie de l'économie du secteur informel.

C'est le cas, par exemple, pour tout ce qui concerne la production et le commerce en gros et détail des fruits, légumes, épices, condiments, une partie des poissonneries, de la confection et de la couture, ainsi que de la restauration.

CHAPITRE II. BILAN DES POLITIQUES

Depuis VANCOUVER la RCA, malgré un volume démographique encore très limité, est confrontée à de nombreux problèmes qui s'amplifieront progressivement si des mesures courageuses ne sont pas prises en compte. Toutefois par rapport aux recommandations d'habitat I, l'Etat centrafricain a engagé un certain nombre d'actions qui sont synthétisées dans les trois volets ci-dessous:

II.1. Population

1. caractéristiques.

Évaluée à 1.227 millions en 1960, la population centrafricaine est passée de 2.085 millions en 1975 à 2.688.427 en 1988. Elle devrait atteindre un effectif de 3.350.000 en l'an 2.000. Cette population est très inégalement répartie sur l'étendue du territoire. Sa densité varie d'une région à l'autre, soit 6,3 habitants/km² dans l'Ombella-Mpoko et 0,5 habitants/km² dans la Vakaga.

Globalement, les femmes sont plus nombreuses, soit 100 femmes pour 98 hommes. La taille moyenne des ménages est de 4,9 personnes pour l'ensemble du pays et de 6,8 à Bangui. La tendance à la concentration de la population au sud et sud-ouest par le fait de la migration, a pour conséquence la sous-exploitation des ressources naturelles des régions de l'Est, le vieillissement de la population, la délinquance juvénile. De nombreuses actions ont été menées dans le secteur.

- . La scolarisation des filles a progressé, la proportion des femmes analphabètes qui était de 99,4% en 1960 est passée à 75,9% en 1988.
- . La politique de la promotion de la femme a été adoptée en 1989.
- . Un code des personnes et de la famille est en préparation.
- . La formation et résocialisation des enfants en situation difficile est menée avec le concours des organisations non gouvernementales (Fondation Voix du Coeur, Sara Mbi Ga Zo etc...).

2. actions

La planification de la population vise les objectifs globaux et spécifiques suivants:

- . Assurer la prise en compte des variables démographiques,
- . Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des cellules chargées du développement social et de la planification sectorielle.
- . Assurer la capacité des femmes à procréer et réduire les niveaux élevés de mortalité et de morbidité.
- . Réduire de 25% d'ici l'an 2000 le taux de mortalité

infantile estimé aujourd'hui à 132% ainsi que le taux de la mortalité maternelle évalué à 6,8%.

- Accroître la capacité des femmes à exercer leur droit au processus du développement économique et social.
- Améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et des jeunes désœuvrés et favoriser leur insertion et leur résocialisation au profit du développement économique et social.
- Assurer un développement soutenu, harmonieux et équilibré des régions afin d'améliorer des conditions de vie en milieu rural.

Pour y parvenir, les stratégies suivantes furent préconisées:

- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles.
- Adopter une approche intégrée de prestation de service de la planification familiale.
- Augmenter de 50% le taux de surveillance prénatale d'ici l'an 2000.
- Elaborer et faire appliquer le code des personnes et de la famille.
- Formuler une politique nationale de protection des handicapés ainsi que leur insertion dans la vie sociale.
- Réaliser des infrastructures sociales publiques afin de freiner l'exode rural.

II.2. Bilans sectoriels

II.2.1. Urbanisation, Habitat et Transformations Sociales

II.2.1.1. Développement urbain

L'environnement urbain centrafricain a subi les conséquences du comportement humain et de la dégradation du milieu naturel. La montée du phénomène urbain, la mobilité des populations et le retard dans la réalisation des schémas d'aménagement adéquats sont à l'origine des problèmes posés.

En effet, la forte concentration des personnes dans les agglomérations non préparées à accueillir une telle charge s'exprime à travers les maux suivants:

- Inadéquation des transports urbains par rapport aux besoins réels des populations.
- Dégradation de la qualité atmosphérique et du climat en ville due à l'insuffisance des politiques énergétiques.
- Mauvaise qualité de l'eau potable (urbaine).
- Insuffisance des politiques de l'Habitat et de revenus entraînant une occupation anarchique et irréfléchie de l'espace.
- Insuffisance du système d'évacuation et d'élimination des déchets solides.
- Absence de la perception de la responsabilité des populations face à la dégradation du patrimoine, à l'insalubrité et aux pollutions.

Par ailleurs, l'écart croissant entre:

- une demande de terrain sans cesse croissante de la part des ménages sous l'effet de la pression démographique,
- et une offre insuffisante proposée par l'Etat toujours unique promoteur pour la programmation et le financement des opérations foncières et immobilières d'une part et également partie prenante dans le fonctionnement de la ville (jusqu'à la promulgation des Ordonnances sur la décentralisation de 1988) d'autre part,
- n'a nullement empêché les ménages de s'établir en ville:
- en se garantissant un minimum d'espace vital même dans les quartiers d'habitat anarchique,
- en observant un minimum d'hygiène dans leur environnement immédiat,
- en dégageant une capacité d'autofinancement propre en dehors des circuits institutionnalisés pour financer leur programme de construction immobilière,
- en recourant massivement à l'autoconstruction pour la production de l'habitat.

Il apparaît ainsi que les ménages ont de manière massive affirmé leur propre capacité à produire leur logement et à améliorer leur environnement le plus immédiat.

Seulement les ménages peu instruits des problèmes urbains, ont manifesté un individualisme aveugle dès qu'ils ont été confrontés à des problèmes d'ordre collectif. Au niveau du quartier, ils n'ont pas su trouver les moyens pour s'organiser et prendre en charge de manière communautaire les problèmes relatifs à la protection et à la gestion des espaces collectifs indispensables à un minimum de viabilisation.

Le processus d'urbanisation n'a pas été maîtrisé.

Les pouvoirs publics n'ont pas considéré l'aménagement foncier pour l'habitat du plus grand nombre comme un objectif prioritaire permettant de prévenir les conséquences de l'urbanisation de Bangui avec le concours concerté des sociétés concessionnaires de services marchands (SNE pour l'eau, ENERCA pour l'électricité) et des collectivités locales (voirie urbaine, assainissement) aussi bien pour le lancement de travaux neufs que pour l'entretien et le renforcement des réseaux existants.

Cependant l'existence de quelques lotissements dans les quartiers périphériques permet de penser que ce lourd déficit en matière d'accès des populations aux services de base pourrait se réduire dès que les sociétés concessionnaires seront en mesure de reprendre leurs programmes d'équipement des quartiers.

Les mécanismes institutionnels totalement inadaptés au traitement de ces nouvelles données n'ont pas pu fonctionner correctement. Faute d'objectifs bien adaptés aux réalités de la situation et sans stratégies appropriées, ils n'ont pas permis la mobilisation de moyens techniques et financiers suffisants pour accompagner le mouvement, à défaut de pouvoir le prévenir.

Après la promulgation du plan d'urbanisme de 1972, son exploitation a été menée de manière trop restrictive. Elle a surtout visé à l'établissement de parcelles foncières sous forme de lotissements. Leur nombre insuffisant et les retards apportés à certaines de leurs implantations ont largement contribué au dérapage du processus de croissance urbaine vers des formes d'urbanisation sauvage caractérisé par la prolifération des quartiers d'habitat spontané.

Les problèmes d'aménagement urbain ont été traités de manière ponctuelle sans référence à un souci de programmation des équipements et des réseaux en liaison avec le développement de la ville.

En même temps l'administration ne s'est pas préoccupée de mettre en place un système d'observation ou de recueil de données urbaines lui permettant de s'engager dans des démarches prospectives, d'initier des opérations destinées à maîtriser la croissance spatiale de la ville et de coordonner le développement des infrastructures de réseaux.

Datant de 1964 et n'ayant pas subi entre-temps de réajustement notable, ses dispositions sont aujourd'hui peu appropriées à la "commercialisation" d'un terrain équipé. Privant ainsi l'Etat de ressources domaniales spécifiques, cette situation a conduit l'Administration à une quasi-paralysie alors que celle-ci est appelée à prévenir les exigences d'un marché foncier en pleine expansion.

Attachée à faire prévaloir un formalisme juridique pour l'établissement du droit de propriété foncier, cette dernière répondant à un souci très légitime a été totalement débordée par l'importance de la demande de terrain, les procédures en usage ne permettant pas un traitement rapide de chaque dossier.

Cette législation qui demeure toujours en vigueur a été promulguée dans un souci de procéder à la reconnaissance et à l'enregistrement légal des droits foncières. L'administration a accordé la priorité au droit de propriété en négligeant le droit à un usage social des terrains facilitant la mise en oeuvre de procédures foncières simplifiées et permettant leur intégration ultérieure dans un système urbain cohérent.

Les opérateurs dans ce secteur se sont attachés essentiellement à la fonction d'enregistrement qui finalement n'a profité qu'à un petit nombre de privilégiés au détriment de la fonction de production foncière de masse qui aurait dû répondre à la demande du plus grand nombre, tout en demeurant dans un cadre planifié.

En fixant la taxe d'équipement urbain au taux modeste de 2% de la mise en valeur minimale étalonnée suivant sa localisation dans la ville, l'Administration a également contribué à entretenir l'utopie de la quasi-gratuité du terrain concédé.

Cette notion de gratuité étendue à des services urbains (eau, assainissement, ramassage des ordures) n'a pas non plus permis de créer les ressources indispensables pour dégager une capacité suffisante d'autofinancement et pour lancer des opérations d'aménagement foncier et assurer un fonctionnement correct des réseaux existants.

Les mesures suivantes pour une bonne politique d'aménagement du territoire ont été prises:

- . la restructuration des services administratifs chargés de gérer les ressources foncières
- . la création de banques de données cartographiques et photographiques
- . l'élaboration des plans d'urbanisme pour certaines villes et leur exécution.

II.2.1.2. Situation de l'Habitat.

Les pouvoirs publics ont toujours manifesté leur préoccupation en ce qui concerne la promotion de l'habitat. Aussi les actes suivants ont été pris:

- Une Commission Nationale de l'Habitat qui a défini en 1984 une stratégie pour traiter les problèmes de l'habitat en recommandant la mise en place d'institutions spécialisées:
 - . le Fonds National de l'Habitat pour rassembler tous les financements potentiels;
 - . l'Agence pour la promotion du logement assurant la mise en oeuvre du programme de logement.

En même temps la commission recommandait des mesures pour orienter l'épargne vers la construction de logements et pour aider à la promotion de l'Habitat du plus grand nombre avec la mise en place de systèmes coopératifs pour assurer une production immobilière à caractère économique.

- le dernier plan quinquennal avait retenu dans sa programmation des interventions dans le domaine de l'habitat:
 - . une gestion de l'existant avec des opérations d'aménagement de quartiers d'habitat spontané;
 - . recommandation sur la promotion d'un programme de 2500 logements.

Cependant aucune de ces recommandations n'a pu être mise en pratique.

En effet, la RCA subit une crise économique qui ne permet pas à l'Etat de dégager une marge de ressources suffisantes pour assurer le financement de ces investissements et en particulier pour réaliser des programmes d'habitat. La priorité est accordée pour l'instant aux projets de production et au secteur de la formation.

En outre, les structures administratives chargées du secteur de l'habitat n'ont jamais pu mesurer l'ampleur des problèmes d'habitat faute de moyens appropriés. Le dernier programme d'habitat planifié sur financement public remonte à 1975 avec le projet inachevé de 500 logements préfabriqués sur financement sud-africain. Par ailleurs, la Société Nationale d'Habitat (SNH) a cessé ses activités en 1983.

Les pouvoirs publics ont toujours abordé les problèmes d'habitat en accordant la priorité à la promotion des programmes de logements sociaux. Cependant les problèmes fonciers qui constituent un préalable indispensable à tout développement de politiques sectorielles d'habitat en RCA n'ont pas été traités correctement. En effet faute de disposer d'une législation adaptée à la promotion d'une politique dynamique d'aménagement foncier, l'Administration concernée n'assure que l'enregistrement des droits fonciers.

Elle n'a pas pu mettre en oeuvre une politique active de production foncière permettant de répondre à la demande pressante des ménages et par la vente de terrains équipés de créer en même temps les ressources indispensables à de nouvelles opérations d'aménagement.

II.2.1.3. Financement du logement et de l'urbanisation.

De toutes les fonctions humaines, habiter est l'une des plus importantes. Elle est le reflet de la manière de vivre. De sa qualité dépend en grande partie la santé physique et morale de la Nation. C'est pourquoi à une amélioration de l'habitat correspond toujours une élévation de niveau de vie.

Le problème de l'habitat jusqu'à ce jour faisait d'abord l'objet d'un inventaire des besoins (nombre de pièces souhaité, confort exigé, commodités prétendument nécessaires etc...). La maison était alors grande et chère car elle était à l'échelle des besoins et non des possibilités matérielles. Seule une minorité pouvait se l'offrir.

Depuis l'indépendance, il n'y a jamais eu, à proprement parler, de véritable politique d'habitat en RCA, mais quelques tentatives qui ont généré des opérations ponctuelles qui n'ont pas eu de longue durée. La "Société Immobilière en Centrafrique SICA", et la "Société Nationale d'Habitat SNH" par manque de réseaux financiers d'acquisition du logement, ont été obligées de jouer le double rôle de promoteur-constructeur et de financier. Les besoins en matière d'habitat étant toujours plus importants en raison de la très forte croissance urbaine, les villes ont continué à s'étendre de manière anarchique, avec de gros problèmes de concentration, d'assainissement et d'insalubrité.

Par ailleurs, le secteur de production de l'Habitat reste inexistant et très handicapé par les problèmes liés à l'approvisionnement en matériaux, notamment au niveau du ciment, des aciers et des tôles qui sont importés des pays voisins avec des coûts de transport très élevés.

Des améliorations seraient possibles en rendant la République Centrafricaine moins dépendante de l'extérieur, par le développement sur son sol d'unités de production de matériaux tel que le ciment (des sites ont déjà été identifiés) ou les matériaux en terre cuite (briques, tuiles, carrelages...) ou en terre stabilisée. Les tentatives de production de matériaux en terre sont embryonnaires.

Sur le plan budgétaire, le secteur de l'Habitat ne représente que 1% du budget national contre 10 à 15% dans la plupart des pays en développement. Le secteur financier et bancaire, limité par des problèmes de garanties (contentieux importants dus au manque de solvabilité de la clientèle), à des taux très élevés (autour de 20% par an) et à des ressources exclusivement à vue, ne peut, dans l'état actuel des choses, proposer des crédits immobiliers à long terme dans un marché de l'habitat encore très fragile.

La création d'un fonds de garantie de l'habitat dont le financement doit être inscrit dans la loi des finances, pour permettre à l'Etat de bonifier les taux d'intérêt des prêts acquéreurs semble donc être, avec la recherche de ressources à long terme, un préalable à la mise en place d'une politique dans ce domaine.

Il serait également nécessaire d'envisager le développement des entreprises de construction structurées encore trop peu nombreuses aujourd'hui. Le secteur informel restant le principal outil de production de l'habitat et le seul capable de répondre actuellement à la demande massive d'habitat.

Le principe de base reste que chacun doit payer son logement, mais l'Etat qui ne peut assurer seul cette tâche, a pour mission d'aider à la mise en place des conditions qui permettent au plus grand nombre d'accéder à un logement décent dans un quartier offrant des équipements et des services appropriés aux besoins de la population. Etant donné le très fort déficit en ce domaine aujourd'hui, la problématique se pose sur deux plans : Mise en place d'un système de production pérenne pour le logement et les équipements (long terme) et besoin d'opération d'urgence.

Néanmoins, la majorité des ménages (73,87%) a privilégié la construction d'un habitat en semi-dur. Tous ces ménages ont ainsi manifesté leur préférence pour un produit économiquement supportable, offrant un confort de qualité durable et grâce à une capacité propre d'autofinancement assurée par une mobilisation progressive de leur épargne largement étalée dans le temps, à défaut de structures de financement inexistantes.

Cette production de logement s'est faite en utilisant les matériaux naturels disponibles dans le site ou à proximité (bois, briques de terre, sable, pierres). Cependant, il faut noter que ces matériaux prélevés dans le désordre mettent en péril l'écosystème urbain avec le déboisement d'une part, et d'autre part, avec les excavations des gîtes de terre à briques dans la plaine où les conditions de drainage sont particulièrement difficiles.

Il apparaît donc, suite à ce tableau, la nécessité de définir une politique de l'habitat qui ne se limite pas à l'injonction d'un remède ponctuel comme le simple montage d'une opération d'urgence de construction de logements, mais qui permette, à long terme, d'assurer progressivement la couverture des besoins.

Malgré les multiplicités et les spécificités des problèmes urbains, le Gouvernement Centrafricain commence à mettre en place les premiers éléments qui pourraient apporter un début de solutions dans le secteur habitat. C'est ainsi que dans le cadre du Projet de Développement Municipal (PDM), il a été mis en place le Fonds d'Aménagement et d'Équipement Urbain (FAEU). Ce fonds permettra d'améliorer dans un premier temps le système foncier centrafricain et l'équipement sommaire des parcelles.

Des démarches sont en cours afin de mettre en place le Fonds pour la promotion du Logement (FPL) et l'adhésion de la République Centrafricaine à certaines institutions qui interviennent dans le secteur habitat comme SHELTER-AFRIQUE et le Fonds Africain pour l'Habitat (FAH).

D'autres démarches se manifestent par la demande du Gouvernement à la Banque Centrale (BEAC) de prendre les mesures nécessaires pour amener les banques commerciales de la place à réduire, de manière drastique, les taux d'intérêt pour les prêts au logement. Pour asseoir une politique de l'habitat fiable, il serait indispensable de retenir les éléments suivants:

- La mise en place d'une structure de collecte de l'épargne locale privée
- La production des matériaux, matériels et éléments accessoires qui entrent dans la mise en oeuvre des logements
- La mise en place des structures devant permettre le développement d'entreprises de construction nationales assez performantes, équipées, et qui doivent soutenir l'exécution de tout programme quelque soit sa dimension.

En conclusion, la méconnaissance des conséquences d'un phénomène d'urbanisation en pleine évolution et l'observation d'une législation inadaptée aux besoins nouveaux imposés par une urbanisation galopante ont largement contribué à la marginalisation des actions et des programmes publics touchant:

- les programmes à grande échelle de lotissements viabilisés avec récupération des coûts pour engager une politique durable d'aménagement foncier,
- la constitution et la protection de réserves foncières affectées aux équipements des quartiers,
- le lancement de programmes intégrés de réseaux urbains pour assurer l'équipement de la ville et des quartiers ainsi que la promotion d'un environnement durable,
- la promotion de programmes d'habitat social parfaitement bien ciblés,
- la récupération des coûts des investissements et des services urbains pour assurer un fonctionnement durable de la ville,
- la responsabilisation des populations dans la gestion de leur environnement et dans le fonctionnement de leurs quartiers,
- la gestion du fonctionnement de la ville et des quartiers par la Municipalité.

De toute évidence aucune approche en matière de promotion de l'habitat ne peut être envisagée sans faire référence à la maîtrise de la croissance de la ville par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui ceux-ci sont confrontés à cet important problème sans disposer de tous les atouts favorables:

- a) le poids de la crise économique réduit considérablement la marge de manoeuvre des autorités et des ménages qui ne disposant pas de ressources financières suffisantes, seront obligés de sélectionner leurs priorités et d'opter pour des solutions réalistes;
- b) l'absence d'un cadre institutionnel approprié a conduit de manière insensible l'Administration à perdre progressivement la pratique de la planification urbaine, de l'aménagement foncier et de la promotion immobilière;
- c) la gestion municipale décentralisée de création encore récente ne dispose ni des moyens ni d'une expérience suffisante pour gérer l'existant et l'avenir de manière satisfaisante;

- d) le cadre législatif et réglementaire est figé sans offrir de possibilité d'ouverture pour une gestion de développement;
- e) les ressources humaines sont fragiles : faiblesse numérique des effectifs de cadres qui, par manque de pratique, voient également baisser leurs niveaux de qualification et d'expérience.

C'est dans ce contexte difficile qu'il faut relancer une politique durable de l'habitat.

La volonté de s'engager dans cette voie relève également de la nécessité. Celle-ci se fait d'autant plus sentir que le mouvement d'urbanisation ne connaît pas de répit: Bangui accueillerait 750.000 habitants d'ici l'an 2000.

Cette perspective doit constituer à partir de maintenant une donnée de base à prendre obligatoirement en considération dans toutes les approches relatives à ces problèmes.

Il faut également prendre ces derniers en considération dans leur globalité. A l'heure actuelle aucun problème traitant de la croissance de la ville ne devrait faire l'objet d'une solution ponctuelle sans s'assurer de la place qu'il doit tenir.

Toute approche dans ce domaine doit relever d'un processus d'intégration pour assurer le développement d'une politique durable de l'habitat.

Elle doit être également sous-tendue par une dynamique effective de l'économie urbaine.

Un ensemble d'options en détermine l'évolution en particulier en matière:

- de politique foncière; la maîtrise du sol est à la base de tout investissement durable,
- de politique d'aménagement des terrains en prenant en considération les dimensions de la planification, des équipements et du développement des services marchands,
- de politique d'environnement,
- de politique de financement,
- de politique de gestion et de fonctionnement de la ville,
- de politique de formation.

Sans attendre la détermination de toutes les options qui en découleraient, la conduite de programmes particuliers en matière d'habitat peut être envisagée pour des opérations d'ampleur limitée. Cette démarche préalable permettrait de préparer le lancement de programmes plus ambitieux après avoir procédé à une bonne évaluation des potentialités du marché.

Toutefois avant leur mise en oeuvre, il faudra observer et évaluer avec une attention particulière les contraintes qui les conditionnent et les conséquences de leurs implications. Cette démarche exploratoire assortie d'un choix d'objectifs parfaitement bien ciblés est absolument indispensable; l'Administration ne dispose pas de référence suffisantes en matière d'expériences récentes.

Du succès dans le traitement des problèmes urbains aujourd'hui dépendra la physionomie de la ville de demain: environnement harmonieux ou chaos urbain.

II.2.2. Emploi et Lutte contre la Pauvreté

La politique de l'emploi concerne l'ensemble des mesures prises par le pouvoir public et les partenaires sociaux pour développer et promouvoir l'emploi.

En réalité le gouvernement n'a pas dans le passé défini une politique en la matière.

Au delà du mot d'ordre politique de "Centrafricanisation" des cadres qui consiste à déterminer certains postes des secteurs para-publics et privés qui doivent revenir aux centrafricains.

Le développement et la promotion de l'emploi supposent qu'il y ait des dispositions légales et conventionnelles pour créer des emplois, faciliter le placement des travailleurs, revaloriser des emplois pour lesquels la population active manifeste une désaffection, éviter les sous qualifications et le chômage excessif.

Le seul organe à savoir l'Office National de la Main d'Oeuvre se contente de l'enregistrement et du placement des demandeurs d'emploi en fonction des emplois disponibles. Il n'a pas été envisagé des mesures concrètes de création d'emplois nouveaux ou de reconversion d'emplois.

Dans la fonction publique, le recrutement a été fortement rationalisé depuis le début des réformes économiques. Ainsi l'embauche se fait selon la règle de 1F de dépense pour 3F d'économies.

Dans les secteurs privés et para-public, la crise économique persistante a limité fortement l'embauche. Cette situation a eu pour effet un taux de chômage très élevé (8% de la population active).

La RCA ne compte qu'environ 65.000 salariés sur une population active estimée à environ 1,3 million de personnes. Les activités agricoles occupent 75% de la population active. Ainsi le gouvernement a-t-il défini un certain nombre d'objectifs en vue d'assainir le secteur.

Ceux-ci visent à :

- l'amélioration des lois sociales pour les adapter aux mutations socio-économiques,
- l'amélioration des conditions de travail, de sécurité et de santé des travailleurs dans les entreprises,
- l'amélioration du cadre juridique en matière de formation professionnelle,
- l'adéquation formation-emploi.

Par ailleurs, conscient des effets sociaux à court et moyen terme des mesures adoptées dans le cadre de la politique d'ajustement structurel et de la nécessité d'en atténuer l'impact surtout au niveau des groupes socio-économiques les plus vulnérables de la population centrafricaine, l'Etat centrafricain a adhéré en 1991 à la facilité "Dimensions Sociales de l'Ajustement et du Développement" (DSAD) pour les pays d'Afrique au Sud du Sahara.

Cette convention vise à renforcer les capacités des institutions nationales à mieux savoir les dimensions sociales des réformes économiques afin de les intégrer dans les plans de développement.

Un programme d'enquête sur les conditions de vie des ménages a été lancé depuis 1992 et les données recueillies font apparaître que plus de 60% de la population centrafricaine vit en dessous du seuil de pauvreté.

Cette population se caractérise par un niveau d'emploi très faible, une faible accessibilité aux services sociaux de base et notamment en milieu rural, un taux de chômage très élevé et qui touche en particulier les jeunes. Il a été mis en évidence l'acuité de la pauvreté en milieu rural dû au problème d'eau potable.

Pour améliorer les revenus et les conditions de vie des populations, le gouvernement s'est fixé comme objectif fondamental d'augmenter la part du budget consacrée aux infrastructures sociales de base et d'orienter l'effort vers les actions qui viseront à :

- développer les activités génératrices de revenus en milieu rural,
- créer des emplois axés sur la promotion du secteur informel en milieu rural et urbain,
- améliorer l'accès aux services sociaux de base.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a défini des stratégies qui s'articulent autour des points suivants:

- Adaptation de l'enseignement fondamental et de la formation professionnelle aux besoins du milieu rural et urbain,
- généralisation des soins de santé primaire et de l'accès à l'eau potable,
- amélioration du niveau d'instruction et d'alphabétisation des filles et des femmes,
- développement des programmes d'intérêt public à haute intensité de main d'oeuvre sur toute l'étendue du territoire,
- promotion d'un développement à la base en s'appuyant sur les ONG dans un cadre juridique et institutionnel approprié.

La lutte contre la pauvreté nécessite également la définition d'une stratégie en vue de l'intégration sociale des groupes sociaux vulnérables. C'est pourquoi le gouvernement a arrêté un certain nombre d'actions à savoir:

- Définir une politique nationale en matière de prise en charge des enfants en situation difficile,
- mettre en place une structure de coordination des différentes actions menées en faveur des enfants en situation difficile,
- développer et élargir les actions en faveur des personnes handicapées pour leur auto-prise en charge et leur participation au processus de développement du pays,
- définir une politique nationale de prise en charge des personnes du 3ème âge,
- mettre en place une stratégie au niveau national pour mieux connaître et comprendre les communautés marginalisées.

II.2.3. La prise en considération des besoins des femmes

La femme joue, depuis toujours un rôle primordial dans la société centrafricaine, tant du point de vue économique que du point de vue social, en tant qu'éducatrice. Elle représente une force potentielle considérable pour le développement du pays.

II.2.3.1. Bilan des actions menées en faveur de la femme

Les actions menées jusqu'à présent en faveur de la promotion de la femme n'ont pas atteint les résultats escomptés.

1. La mise en place des structures de promotion de la femme

Durant la période coloniale, il n'existait aucune politique de promotion de la femme.

En 1959 fut créé le premier ministère oubanguien de la Santé Publiques et des Affaires sociales .

En 1960, une loi du 20 Juin, portera création du Ministère Centrafricain des Affaires Sociales. Ce Ministère était chargé de "proposer au Gouvernement les mesures nécessaires à la formation des cadres de l'action féminine ou à l'organisation des services, oeuvres, associations privées, s'intéressant à la promotion de la femme". Il doit, en outre, coordonner et contrôler les diverses activités publiques et privées dans le domaine de l'animation féminine en milieu rural et proposer des réformes en matière de législation, notamment dans le but de contribuer à l'élaboration du code de la famille.

Le service de la promotion féminine est créé le 21 Février 1964 par décret n° 64/067.

Ce service est chargé de proposer des mesures pour l'amélioration des conditions de la femme centrafricaine. La création d'associations féminines a été rendue possible par la loi n° 61/233 du 27 Mai 1961 réglementant les associations en République Centrafricaine.

2. L'adoption de textes relatifs à la promotion de la femme

En 1964, l'Etat Centrafricain ratifie des Conventions Internationales en matière sociale qui protègent la femme dans sa vie professionnelle.

Il se dote d'un code de travail. Conscient de l'inadaptation des textes hérités de la période coloniale, le gouvernement institue une commission de législation par décret 65/217 du 18 Septembre 1969. Cette commission a pour charge de préparer des projets des codes centrafricains surtout en matière de droit de la famille. Cependant ces diverses actions n'ont pas été suffisantes pour assurer une protection et une intégration effective de la femme dans le processus du développement.

3. Des résultats insuffisants

- Un séminaire national sur l'intégration de la femme dans le processus de développement organisé en 1981,
- Un séminaire National sur le rôle et la place de l'action sociale tenu en 1985,
- Un séminaire-atelier organisé du 15 au 19 février 1988 qui a eu pour objectif de contribuer à l'élaboration d'une politique de promotion de la femme centrafricaine.
- Plusieurs autres séminaires et conférences ont eu lieu surtout depuis l'avènement de la Cinquième République. Leur objectif principal étant de mettre l'accent sur le rôle de la femme centrafricaine dans le processus démocratique en cours.

Il convient de noter que ces divers séminaires ont mis en exergue le paradoxe existant entre, d'une part, l'importance reconnue par tous de la femme de par son rôle social et économique et, d'autre part sa marginalisation du profit réalisé par les progrès de la société.

En matière Juridique

Des textes inadaptés aux réalités ou encore des textes adaptés mais inappliqués placent la femme dans une profonde insécurité juridique.

En matière de santé et environnement

On a relevé une insuffisance nutritionnelle chez la femme d'une part, on note que les grossesses indésirées parce que trop rapprochées chez la femme adulte, surtout rurale, entraînent un surmenage physique et psychologique, représentent une menace qui fragilise son état de santé d'autre part. Dans la plupart des cas, environ 86% seulement de ces grossesses donnent lieu à un accouchement normal, le reste étant partagé entre: naissances prématurées (11 à 23 %), mort-nés (4,2 %) et avortements (7,2 %).

Chez la jeune fille, ce sont les grossesses précoces qui affectent le développement physique et qui représentent une menace par le recours de plus en plus fréquent à l'avortement clandestin qui tend à devenir en zone urbaine et semi-urbaine, une méthode contraceptive pratiquée par les jeunes filles scolarisées.

Le temps libre ou le temps de loisirs existe peu pour la femme en milieu urbain, il n'existe pas pour la femme en milieu rural. En effet, outre son activité principale qui est l'agriculture, elle mène de multiples activités et est occupée pour le reste de la journée par des tâches ménagères: la corvée d'eau, de bois, le transport et la transformation des produits, l'éducation et les soins donnés aux enfants. Tout ceci entraîne une surcharge de travail et une fatigue permanente.

Du point de vue économique.

Les agricultrices représentent 57 % de la population active. La part des femmes dans le travail agricole est augmentée par les effets de l'exode rural masculin.

Même si des mesures ont été prises pour améliorer les systèmes de production, celles-ci n'ont pratiquement pas d'effets sur les activités de production et de commercialisation des femmes, par manque d'encadrement et de vulgarisation, d'investissement, de crédit, de crédit et de circuit de commercialisation.

En matière d'éducation, formation et emploi.

Malgré l'évolution du système éducatif centrafricain, on assiste à un faible rendement scolaire et à un important abandon en cours de scolarité au niveau des filles.

Le manque de revenus et les grossesses précoces en sont les principales causes.

En ce qui concerne la formation et l'emploi, les statistiques d'emploi par catégorie socio-professionnelle chez les femmes sont les suivantes:

- population active 46,67 % de femmes dont:
 - * cadres, personnelles techniques et assimilés, personnels de l'administration et de gestion: 0,4 %
 - * personnel de vente, services employés de bureau assimilés: 1,47 %
 - * travailleurs, agriculteurs et éleveurs: 44,04%

Bien qu'il n'existe aucune discrimination officielle sur le plan de l'emploi, les jeunes femmes sont souvent employées à des postes d'exécution. Peu d'entre elles accèdent à des postes de responsabilité.

II.2.3.2. Pour une politique intégrée de promotion de la femme

L'action sociale dans un pays en voie de développement doit jouer un rôle majeur dans l'effort de mobilisation des populations pour les actions de développement. L'action sociale ne peut se réduire à la seule conception de réparation des conséquences de la croissance économique. Le développement social est un processus résultant de l'ensemble des actions permettant à des individus organisés en groupes sociaux de maîtriser leurs rapports avec l'environnement économique et culturel.

Des priorités ont été dégagées par la politique nationale de développement social:

- L'amélioration de l'état sanitaire des populations;
- La formation globale, la maîtrise des techniques et l'augmentation du niveau général de qualification;
- La maîtrise des choix et le renforcement des capacités d'initiative et de responsabilité des populations de base;
- L'augmentation des revenus et du pouvoir d'achat;
- L'intégration des femmes et des jeunes dans le processus de développement;
- La prévention des processus de marginalisation des femmes.

Pour atteindre ces objectifs la politique à mettre en oeuvre doit intégrer les divers aspects de la vie.

L'accent devra être mis sur la femme centrafricaine non comme une personne à assister mais comme une véritable partenaire politique de développement national.

Aussi convient-il de retenir les priorités suivantes pour une politique intégrée de la femme.

1. Renforcement des structures de promotion de la femme et de sa capacité de gestion;

2. Développement des structures associatives et amélioration de la participation de la femme à tous les niveaux de la vie économique par:
 - la sensibilisation et le changement des mentalités et d'attitude à l'égard de la femme;
 - la participation de la femme à l'élaboration de la planification et de la programmation nationales;
 - la réhabilitation de l'éducation de base, de l'éducation fonctionnelle et la promotion de la formation et de l'emploi féminins.
3. Renforcement de la protection sanitaire de la femme et amélioration de son environnement;
4. Renforcement de la protection et de la promotion économique de la femme par des lois et règlements.

II.2.3.3. Objectifs et stratégies pour une véritable politique d'intégration des femmes.

Le développement est un processus pluridimensionnel dont le succès et l'efficacité reposent sur la participation sans réserve des hommes comme des femmes. Le gouvernement de la République Centrafricaine a compris le rôle important que les femmes jouent dans le processus du développement, à la fois comme agents et comme bénéficiaires.

La participation de la femme au développement n'est pas seulement une question d'équité, mais également d'efficacité économique. Cette efficacité procède de la nécessité d'employer de manière rationnelle l'important atout économique que sont les femmes.

1. Les objectifs

La politique d'intégration de la femme au développement doit:

- Contribuer à la sensibilisation et à la formation des hommes et des femmes;
- Contribuer à rendre les femmes et les hommes conscients et responsables dans le choix et la mise en oeuvre des actions de développement;
- Contribuer à l'élevation de leur niveau de production;
- Contribuer à l'amélioration générale de leur niveau de vie;

2. Les stratégies

Pour atteindre son plein épanouissement, la femme centrafricaine doit bénéficier d'un environnement favorable qui soutend:

- Le renforcement et la création des institutions nationales;
- L'élimination des contraintes aux niveaux socio-culturel, juridique, éducatif et économique.

L'intégration effective des femmes au processus de développement ne peut être couronnée de succès que si les pouvoirs publics, la population masculine et les femmes elles-mêmes sont sensibles à cette préoccupation.

Les institutions nationales oeuvrant pour l'intégration des femmes au processus de développement souffrent actuellement d'un manque de ressources et de compétences nécessaires à la fois techniques et de gestion pour remplir leurs tâches avec efficacité. Il convient par conséquent, de créer ou de renforcer ces institutions en mobilisant des ressources, en leur apportant une assistance technique.

3. Les actions

Après avoir déterminé les objectifs, défini la stratégie, il est indispensable d'arrêter les actions suivantes qui seraient les conditions de réussite des futurs programmes ayant trait à la nouvelle politique de promotion de la femme centrafricaine:

1. Restructurer les institutions nationales oeuvrant pour l'intégration de la femme au développement;
2. Elaborer et appliquer les textes juridiques et réactualiser ceux existant en faveur de la femme;
3. Mettre en oeuvre une large campagne de sensibilisation;
4. Inclure dans tout projet de développement la composante "femme"
5. Mettre en place les cycles de formation des femmes
6. Faciliter l'accès des groupements féminins au crédit
7. Alléger les tâches féminines par la mise en place des technologies appropriées.

Pour mener à bien ces différentes actions, il conviendrait de les insérer dans un programme qui s'articulerait autour de trois axes principaux à savoir:

- Renforcement du cadre institutionnel;
- Elimination des contraintes;
- Programme d'études sur les questions relatives aux femmes.

II.2.4. La prise en considération des groupes vulnérables et les autres secteurs sociaux.

II.2.4.1. Le volet santé

Les problèmes socio-sanitaires de la population

Les principaux problèmes socio-sanitaires que connaissent les populations centrafricaines sont :

a) La prédominance des maladies infectieuses et parasitaires

Avec en tête la diarrhée, les parasitoses, l'onchocercose, le paludisme, la trypanosomiase suivis des affections des voies respiratoires, les maladies sexuellement transmissibles, la tuberculose et la lèpre.

Ces maladies sont favorisées par l'insuffisance des conditions de vie et d'hygiène; l'environnement peu favorable, le manque de performance du système sanitaire; l'accessibilité limitée au système de santé ; l'insuffisance de l'information et de l'éducation sanitaire.

b) Les carences nutritionnelles

Les besoins énergétiques par habitant ne sont couverts qu'à 73% et les besoins protéiques à 56% entraînant comme conséquences chez les enfants notamment, un retard staturo-pondéral et psychomoteur, une vulnérabilité accrue aux infections hypothyroïdie et goitre. Environ 20% des enfants avaient en 1988 un poids de naissance inférieur à 2,500 kg. La tranche d'âge de 6 à 23 mois est la plus touchée.

c) Insuffisance de la couverture sanitaire

Les 444 structures de santé dont 19 hôpitaux sont inégalement réparties sur le territoire et en outre, ne disposent pas des moyens pour desservir une faible population disséminée sur un territoire aussi vaste que la RCA.

d) Le manque de médicaments essentiels

Les médicaments de base font généralement défaut. Ceux qu'on trouve sont à des coûts prohibitifs pour la population.

L'analphabétisme faisant frein à l'assimilation directe des messages d'éducation sanitaire et des méthodes et techniques relatives à l'hygiène et la prévention, reste élevé.

e) Le manque d'infrastructures et d'équipements sanitaires

L'accessibilité géographique des populations aux infrastructures de soins est rendue difficile par les problèmes de distance, de temps, de moyens de transport et de mauvais état des routes. La formation la plus accessible à l'heure actuelle par les populations rurales paraît être les pharmacies villageoise et les cases de santé géré par les communautés elles-mêmes (Projet PNUD CAF/86/008 Appui aux actions d'auto-Développement villageois).

Dans l'ensemble les matériels et équipements, des infrastructures sanitaires sont vétustes et insuffisants. Ils n'existent pratiquement pas au niveau intermédiaires. L'état des véhicules, des équipements chirurgicaux et médicaux laisse à désirer ainsi que celui des laboratoires.

f) L'insuffisance du personnel de santé

Depuis 1978, de louables efforts pour améliorer le potentiel humain de la santé ont été effectués. Succédant à l'Institut National d'Enseignement Médico-Social, la Faculté des Sciences de la Santé (FACSS) s'est lancée dans un vaste programme de formation des personnels médicaux et paramédicaux. La plupart des cadres actuellement en fonction en sont issus.

Cependant, ses capacités restent insuffisantes. Les promotions annuelles de médecins ne dépassent pas plus de 10 médecins et celles des paramédicaux se limitent à quelques dizaines; Elle est aidée dans sa tâche par trois Instituts annexes (Bambari, Bouar, Bimbo), mais celles-ci ne forment que des assistants paramédicaux spécialisés au rythme d'une dizaine par établissement et par an.

Le nombre total de personnels de santé catégories confondues est de 3200 agents dont 58% des fonctionnaires et 42% des décisionnaires. On trouve au total 174 médecins y compris, les expatriés, 25 pharmaciens dont 5 dans le secteur public.

Tableau : Couverture de la population en personnels de santé en 1988.

| | | |
|-----------------------------|---------|-----------|
| Médecin | 1/16600 | habitants |
| TSS | 1/22000 | habitants |
| IDE | 1/6000 | habitants |
| Infirmiers-assistants | 1/10000 | habitants |
| IDE + Infirmiers-assistants | 1/4000 | habitants |
| Sages-femmes + Accoucheuses | 1/10000 | habitants |
| Assistantes-accoucheuses | 1/13000 | habitants |

Source : Micro-plans préfectoraux des SSP (1990)

Non seulement les effectifs restent globalement insuffisants, mais ils sont mal répartis entre les niveaux de soins, perpétuant le déséquilibre des moyens entre la Capitale et l'intérieur du pays et aggravant l'inefficacité du système sanitaire.

Cette mauvaise répartition est accentuée par le déséquilibre entre les effectifs affectés au secteur hospitalier et ceux affectés aux Soins de Santé Primaires particulièrement aux activités préventives et promotionnelles.

Source : Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

4. Etat sanitaire de la population.

L'état de santé de la population peut être apprécié en tenant compte des indicateurs socio-sanitaires et démographiques tel que: les taux de morbidité, de mortalité et l'espérance de vie.

a. La morbidité :

Les principales causes de morbidité générale sont :

| | |
|---|-------|
| Parasitose | 19,6% |
| Maladies diarrhéiques | 18,5% |
| Paludisme | 15,4% |
| Maladies de l'appareil respiratoire | 9,9% |
| Maladies digestives | 5,3% |
| Maladies sexuellement transmissibles | 4,1% |
| Autres | 19,9% |

Les pathologies liées aux problèmes de l'approvisionnement et la consommation de l'eau non potable sont responsables de près de 40% de toutes les consultations recensées.

De nombreuses autres maladies endémiques sont en constante progression et constituent des problèmes de santé publique: la tuberculose, la trypanosomiase, la lèpre, l'onchocercose, les troubles dûs à une carence en iode.

Le taux de mortalité se situe autour de 16,00% et l'espérance de vie à 49 ans pour l'ensemble du pays.

b. Principales causes de morbidité chez les enfants de 0 à 14 ans.

Ce sont surtout les maladies diarrhéiques, le paludisme, les maladies des voies respiratoires et les parasitoses.

Par ailleurs les malnutritions protéino-caloriques et les autres états de carence sont de plus en plus fréquents chez l'enfant. C'est pourquoi le taux de mortalité infantile est encore élevé (132,00%)

c. Les principales maladies de la mère.

En plus des principales causes de morbidité citées ci-haut, on retrouve chez la femme les infections gynécologiques et obstétricales.

Les problèmes de carence nutritionnelle et les grossesses répétées constituent les facteurs prédisposant pour des maladies et contribuent de façon non négligeable au taux important de mordibité maternelle.

On estime le taux de mortalité maternelle à 6,80% au dernier recensement.

II.2.4.2. Le Volet Education

Depuis l'accession à l'Indépendance jusqu'en 1986, les résultats quantitatifs obtenus en matière de scolarisation indiquaient que la République Centrafricaine était parvenue à un large taux de couverture scolaire.

En examinant l'évolution de la situation de 1986 à 1990, on constate que 1986 marque le début d'une réelle stagnation et même d'un recul; en effet, le nombre d'élèves en 1987 est de 274.179 élèves, soit une chute brutale d'effectifs de 35.000, ramenant ainsi le taux brut de scolarisation à 65% (cf tableau).

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR SEXE (ELEVES ET PERSONNELS) PERIODE 1986 A 1989

| Année | Elèves | | | Enseignants | | |
|-------|---------|---------|---------|-------------|--------|-------|
| | Garçons | Filles | Total | Hommes | Femmes | Total |
| 1986 | 188.688 | 120.469 | 309.656 | 3.540 | 1.178 | 4.718 |
| 1987 | 169.148 | 105.031 | 274.179 | 3.486 | 1.058 | 4.544 |
| 1988 | 177.194 | 109.228 | 286.422 | 3.451 | 1.112 | 4.563 |
| 1989 | 183.661 | 119.796 | 297.457 | 3.159 | 1.067 | 4.226 |
| 1990 | 198.083 | 125.578 | 323.661 | 2.639 | 942 | 3.581 |

Source : Bilan et Perspectives. Ministère de l'Education Nationale.

Cette évolution négative trouve partiellement son origine dans la diminution brutale du nombre des enseignants provoquée par les Départs Volontaires Assistés (DVA) qui ont eu lieu lors du premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS I).

Par ailleurs, les mesures d'austérité budgétaire ont aussi contribué à freiner le recrutement d'enseignants déjà formés. Le ratio élèves-maîtres se détériore passant de 1/70 à 1/90, et impose le maintien voire le renforcement du système de classe à double flux (mi-temps) qui décourage de nombreux élèves et parents d'élèves.

Les disparités régionales interviennent également dans ce processus, les taux bruts de scolarisation et d'encadrement varient selon les régions.

Ainsi, les deux académies couvrant Bangui et les zones limitrophes accueillent la moitié des effectifs scolaires de l'ensemble du pays et disposent de 50% des instituteurs.

Pour le reste du pays, la situation est plus inégale : les taux de scolarisation les plus bas sont enregistrés dans certaines préfectures de l'Ouest du pays comme la Nana-Mambéré (40%) et l'Ouham-Pendé (37%). D'une manière générale, en 1985-1986, toutes les préfectures situées à l'Ouest et à l'Est du pays avaient un taux inférieur à 50%. En revanche toutes celles situées au Nord et au Sud avaient un taux de scolarisation qui varient autour de 60%. La Nana-Grébizi et l'Ouham ont aussi des taux bruts de scolarisation assez bas, autour de 48% et 44%, respectivement.

Face au déficit des enseignants, une formation accélérée des instituteurs a été mise en place (titulaires du baccalauréat) ainsi que des professeurs de secondaire, formés pendant deux ans à l'Ecole Normale Supérieure (candidats titulaires d'une licence).

En 1990, il y avait au total 3581 enseignants au primaire, 953 enseignants pour le Fondamental II et Secondaire Général et Technique et 410 enseignants au total dans les établissements universitaires (Facultés, Instituts et Ecoles Normales Supérieures) dont 79 nationaux titulaires, 57 professeurs étrangers et 274 professeurs vacataires.

La situation des manuels est également préoccupante. En effet, le nombre de manuels fournis ne permet nullement d'offrir un livre à chaque élève; il permettrait à peine de couvrir toute la population scolarisée à raison d'un livre pour deux élèves, car les livres arrivent à la périphérie en quantité insuffisante faute d'une bonne organisation de la distribution, ce malgré l'appui de la BAD, de la Banque Mondiale et de la France.

Selon la réforme de 1984, les programmes auraient dû être revus afin de dispenser une éducation à la fois générale et pratique, tenant compte de l'environnement socio-économique, en vue d'assurer à l'enfant une insertion socio-professionnelle en dehors du secteur public saturé. La langue d'apprentissage aurait dû être le sango et non le français.

Cependant, un certain nombre de contraintes empêchent le système éducatif centrafricain actuel de jouer son rôle moteur dans le processus de développement national.

Les causes des faiblesses du système éducatif sont les suivantes:

- l'insuffisance des compétences fondamentales et professionnelles des enseignants, aggravée par le manque de formation en cours d'emploi;

- le manque d'expérience des directeurs en matière de gestion des écoles et du personnel;
- la pénurie du matériel didactique due à la fois à la rareté des manuels et à leur mauvaise gestion et distribution;
- les techniques de construction inefficaces ou coûteuses qui s'ajoutent au manque de réparation ou d'entretiens préventifs entraînent une dégradation de l'environnement scolaire : 60% des classes primaires (structures permanentes) devraient faire l'objet de réparation importantes et les 40% restantes sont des structures temporaires qui devraient être remplacées;
- l'incapacité du personnel des inspections à assurer un contrôle adéquat et à fournir un soutien pédagogique approprié.

Les résultats scolaires en pâtissent aussi bien en cours qu'en fin de parcours scolaire. En 1990, on a noté que 20 à 21% seulement des élèves d'une cohorte initiale terminent le cycle Fondamental I et que 10% seulement accèdent au secondaire. Les taux de redoublement sont donc impressionnants.

L'ensemble de ces conditions défavorables contribue à l'allongement de la durée moyenne de la scolarité par élève. Si en théorie, elle n'est que de six ans, il faudrait, en réalité, multiplier par environ trois cette durée pour produire un diplômé de l'enseignement primaire. Les coûts d'éducation correspondants devenant de plus en plus élevés, la rentabilité du système n'en est que plus médiocre.

II.2.4.3. Eau et Assainissement

En créant le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement par l'Ordonnance n° 82/047 du 25 Septembre 1982, complétée par le Décret n° 82/444 du 25 Septembre 1982 fixant les attributions et la composition de ce comité, le gouvernement centrafricain a marqué son adhésion aux principes généraux de la Décennie de l'Eau et de l'Assainissement et prouvé sa volonté d'oeuvrer en vue de résoudre les problèmes d'eau et d'assainissement auxquels sont confrontées les populations.

1. Eau

Dans le cadre de la décennie de l'eau et de l'assainissement, le Gouvernement Centrafricain se fixe pour objectif d'assurer la couverture d'au moins 50% des besoins en eau potable dans les zones rurales et de 100% dans les zones urbaines. Par ailleurs, conformément aux résolutions de la Conférence des Nations Unies de MAR DEL PLATA, le Plan Directeur Centrafricain accordera la priorité à la satisfaction des besoins en eau des pauvres et des déshérités.

Afin d'atteindre ces objectifs, les critères de priorité à prendre en considération dans le choix des projets, seront les suivants :

- 1° priorité à l'entretien des systèmes de production existants;
- 2° priorité aux travaux contribuant à améliorer le rendement des projets à caractère industriel ou agricole;
- 3° priorité aux zones saisonnièrement défavorisées par la sécheresse ou par des catastrophes naturelles;
- 4° priorité aux régions les plus densément peuplées;
- 5° priorité aux projets les moins coûteux.

Dans un premier temps l'accent sera mis sur la quantité plutôt que sur la qualité bien que celle-ci ne puisse être négligée.

En pratique, l'approvisionnement en eau est assuré :

- par des réseaux de distribution avec traitement de l'eau
- par recours à des eaux non traitées provenant de sources naturelles ou de forages
- par des eaux provenant des puits creusés à la main et remontées à la surface au moyen de cordes et seaux ou d'une pompe.

Avec une population rurale d'environ 1.700.000 habitants répartie dans près de 8.000 villages, ce qui donne en moyenne, des villages de 210 habitants, il est évident que l'on ne peut envisager actuellement de créer des réseaux de distribution d'eau en dehors des grandes villes.

C'est pourquoi, l'on retiendra les principes d'action suivants:

- lorsque les sources sont disponibles, l'eau sera captée et distribuée au moyen de réseaux de distribution lorsque l'on aura affaire à une population rurale d'au moins 3.000 habitants;
- lorsque de telles sources ne sont pas disponibles et que la communauté rurale aura une population de plus de 1.000 habitants, l'eau des puits sera distribuée à travers un réseau simple. Lorsque l'on aura recours à de l'eau de surface, on s'efforcera de mettre en place un système de traitement simple, notamment, au moyen de filtre de sable;
- pour les agglomérations de moins de 1.000 habitants, on utilisera l'eau des puits et ceux-ci seront équipés de pompes à main.
- pour les agglomérations de 2.000 à 20.000 habitants, on utilisera surtout le système des bornes-fontaines.

Le choix de la source d'alimentation a une importance considérable pour la viabilité technique et financière d'un système de distribution. L'expérience montre que dans tous les cas où cela est possible et quelque soit le système de distribution, il est toujours préférable d'avoir recours aux eaux souterraines plutôt qu'aux eaux de surface.

2. Assainissement

Dans les zones urbaines, l'objectif ultime sera nécessairement l'installation générale de systèmes d'égouts; toutefois, il convient d'être prudent avant d'en arriver là et dans l'immédiat, les latrines devront être considérées comme le mode d'évacuation le plus adapté et le plus courant aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

On devra donc envisager la mise en oeuvre immédiate d'un programme accéléré de construction de latrines. Toutefois, lorsque les conditions de la nappe d'eau souterraine l'exigent, ou lorsque la population bénéficiaire est en mesure de supporter la dépense correspondante, il faut recourir, de préférence, aux fosses septiques.

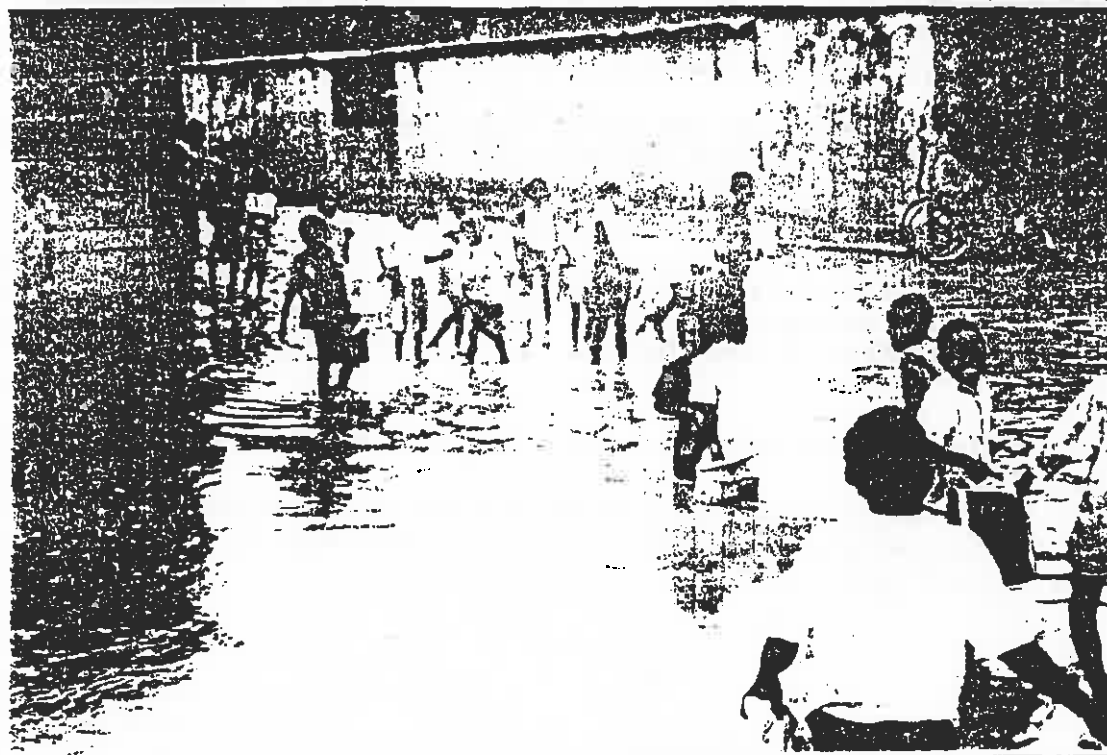
Dans tous les cas, on s'efforcera de privilégier des technologies appropriées qui tiennent compte à la fois des impératifs techniques et des coutumes, traditions et croyances populaires afin que les infrastructures créées soient réellement acceptées par la population et puissent rendre les services attendus.

On s'efforcera également d'obtenir, dans toute la mesure du possible, la participation de la population à la réalisation de ces équipements et d'encourager dans les entreprises et les centres de recherches, la standardisation des systèmes et des équipements.

Enfin, pendant la période d'élaboration du Plan Directeur, des mesures administratives de contrôle de la pollution des eaux pourront être envisagées afin d'éviter que celle-ci n'atteigne des proportions alarmantes.

PROBLEMES
D'ENVIRONNE
MENT URBAIN

INONDATIONS
après une nuit
d'orage



Le long de
la rue
de la

II.2.5. Aménagement du Territoire, Décentralisation et Gestion des villes.

II.2.5.1. L'Aménagement Foncier

L'aménagement foncier doit être considéré comme l'opération indispensable qui se situe en amont de toutes les opérations touchant à la croissance spatiale de la ville et à tous les processus d'occupation de l'espace urbain. Le développement de l'habitat prend à cette occasion la place la plus importante avec les programmes d'habitation proprement dite et leurs prolongements relatifs aux réseaux et aux équipements qui assurent une qualité de vie décente aux ménages et un environnement durable dans les quartiers.

Pour assurer la promotion des programmes d'aménagement foncier à lancer dans les délais les plus rapides, il convient de réunir les atouts les plus favorables en fixant les points suivants:

- la détermination du cadre de cohérence pour préciser aux décideurs les possibilités d'extension spatiale des programmes d'habitat destinés à prévenir la croissance de la ville. A cet effet, l'établissement d'un livre Blanc sur le développement de Bangui permettrait de fixer les options profondes qu'il faut retenir en matière de répartition spatiale de la croissance de la capitale du Centrafrique à l'horizon 2005. Ce cadre de prospective servirait également de base de référence pour la politique d'équipement des terrains et pour la cohérence des réseaux.

Les planificateurs urbains ont besoin de fixer des repères dans l'espace à l'intention des aménageurs qui doivent mettre en place des programmes d'aménagement foncier et à l'intention des concessionnaires des services marchands qui doivent programmer le développement de leurs réseaux et desservir tous les ménages.

L'intérêt d'un tel document permettrait de fixer rapidement l'attention des décideurs politiques sur la nature des enjeux que suscitent la croissance de Bangui.

La zone d'expansion spatiale se situe dans la boucle de la Mpoko à l'Ouest de la ville actuelle. Sa superficie est suffisante pour envisager une croissance à long terme mais elle impose un remodelage des limites administratives.

Ce livre fixerait également l'ossature de la grande voirie qui structurerait l'urbanisation future et répartirait les zones à urbaniser sur la base d'une maille de desserte des quartiers d'extension.

De cette manière, il serait possible de localiser les premiers programmes d'habitat.

Cette stratégie permettrait de produire très rapidement un cadre de cohérence indispensable pour les interventions à venir des urbanistes et des aménageurs.

- la détermination de stratégies d'aménagement foncier pour mettre à la disposition des différentes catégories de populations, des terrains offrant une gamme étendue de niveaux d'équipement adaptés aux ressources des ménages. Des combinaisons sont envisageables avec les plans à grandes mailles, les trames assainies, les lotissements résidentiels et les lotissements de recasement.

De toute évidence, il faudra prendre en compte la production foncière de masse pour réduire de manière sensible l'écart qui se creuse entre la demande et l'offre.

Pour mettre en place un système de production satisfaisante, il est indispensable de s'assurer que la mise en place de programmes d'aménagement foncier procède :

- d'une connaissance préalable du marché foncier et de la solvabilité des populations concernées par le niveau d'équipement qui leur est proposé,
- de l'élaboration et de la mise en pratique d'une législation foncière permettant enfin d'introduire la récupération des coûts d'équipement des terrains ainsi que l'affectation des recettes à un fonds d'équipement des terrains,
- de la création de mécanismes à caractère financier et à caractère technique garantissant l'autonomie d'action des structures à créer et chargées de l'exécution des programmes et de leur renouvellement. L'administration doit être dégagée de toute implication directe dans des opérations qui relèvent de la maîtrise-d'oeuvre,
- d'un développement cohérent des réseaux et des services de base qui aident au maintien d'un environnement durable dans les quartiers avec la voirie, le drainage et le ramassage des ordures pour la Municipalité ainsi que les réseaux d'eau et d'électricité pour les sociétés concessionnaires.

Ces préalables à la mise en oeuvre d'opérations nouvelles ne doivent faire oublier les insuffisances notoires constatées dans les aménagements urbains existants. La dégradation de l'environnement dans les quartiers d'habitat spontané devient insupportable dès que la maille de desserte de ces quartiers rend difficile leur pénétration.

Une bonne identification de ces quartiers est indispensable pour préparer des opérations d'équipement basées sur le principe d'une pénétration visant plus particulièrement à adapter les voiries coutumières au développement des réseaux de desserte plutôt que de rechercher systématiquement un nouveau réseau de voirie plus rectiligne et donc plus conforme à l'orthodoxie des politiques d'équipement des sociétés concessionnaires. Des déguerpissements assortis de recasement seront nécessaires mais il en conviendrait d'en limiter l'ampleur; ce type d'opération ne peut être mené que sur financement local.

Il faudra à l'occasion de ces opérations de réhabilitation s'assurer d'une bonne sensibilisation des populations pour qu'elles fassent part de leurs problèmes vécus au quotidien et pour qu'elles participent concrètement à l'amélioration de leur environnement et qu'elles se sentent un peu plus responsables dans la gestion de leur quartiers.

II.2.5.2. La décentralisation des villes

En même temps, les rôles respectifs de l'Etat et de la Municipalité dans la gestion de la ville n'ont jamais été clairement définis.

Dans un passé encore récent, les municipalités n'étaient que des antennes décentralisées de l'Etat; c'est-à-dire étroitement assujetties à la tutelle des collectivités locales et dépourvues d'une autonomie véritable.

Il faudra attendre la promulgation des Ordonnances de 1988 relatives à la décentralisation pour faire préciser les responsabilités du Maire et du Conseil Municipal qui est une instance dont les membres sont élus et doivent par conséquent répondre de leur mandat auprès des électeurs.

Elles n'ont cependant pas défini de manière explicite les modalités du transfert de compétences pour certains secteurs dont la gestion est toujours assurée par des services ministériels spécialisés. Il en est ainsi de l'aménagement urbain (planification et équipement), du cadastre et de l'habitat. Mais ceci est également vrai pour le système éducatif fondamental et pour les dispensaires urbains.

Malgré cette volonté de doter le pays des structures de base, il existe toujours des disparités entre les régions.

Si dans la réalisation des programmes de développement, l'orientation a toujours visé la croissance économique en mettant surtout l'accent sur les régions pratiquant les cultures de rente, la participation des populations à la base aux grandes décisions qui sont prises au niveau central n'a pas été la préoccupation des gouvernants.

Ce n'est que dans les années 1990 que des actions dans le domaine de la micro-planification, prenant en compte la volonté des bénéficiaires, allaient être amorcées.

Conscient du rôle déterminant que peut et doit jouer les régions dans le processus de développement économique et social, le nouveau régime issu des élections démocratiques d'octobre 1993 a doté le pays d'une nouvelle constitution qui consacre la décentralisation et la régionalisation.

L'article 99 de ladite constitution énumère les collectivités territoriales de la République qui sont : les régions, les préfectures, les sous-préfectures et les communes.

L'objectif visé par cette nouvelle politique est de:

- Transférer progressivement les pouvoirs de décision importants à des organes autonomes élus localement tels que les assemblées régionales, les Conseils de Préfectures et de Sous-Préfectures ainsi que les Conseils Municipaux;
- renforcer les capacités techniques, financières et institutionnelles des régions et collectivités;
- définir et mettre en place les conditions devant assurer l'articulation et la cohérence des actions initiées aux niveaux local, régional et national.

II.2.6. Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles

II.2.6.1. Gestion de l'environnement.

Les activités économiques, très peu développées en RCA, n'exercent pas encore une pression susceptible de modifier l'environnement de manière irréversible, mais on peut déjà observer certains signes qui nécessitent des interventions immédiates.

On constate en effet :

- une dégradation de l'environnement autour des villes et le long des axes routiers due à la pression démographique et à une utilisation anarchique de l'espace par les agriculteurs, les éleveurs et les chasseurs. Autour de Bangui par exemple, 1000 à 1800 ha de forêt disparaissent chaque année;
- une détérioration des conditions de vie et d'hygiène des populations urbaines les plus défavorisées faute d'eau potable et de politique appropriée d'assainissement;
- un défrichement excessif des forêts galeries, en zone de savane, pour la production de charbon de bois et l'extension des cultures vivrières;
- une destruction importante de la faune par la pratique d'un braconnage à grande échelle y compris dans la zone d'intérêt cynégétique, ce qui risque de remettre en question le développement forestier, le tourisme et la conservation de la diversité biologique faunique. On constate la diminution de certaines espèces : éléphant, rhinocéros.

D'autres facteurs tels que les feux de brousse incontrôlés, l'agriculture itinérante et le surpâturage, avec les risques d'érosion et de destruction de la faune que ces pratiques entraînent ont également des conséquences néfastes sur l'environnement.

- Le problème de voirie et surtout l'inexistence d'un système d'évacuation et de traitement de déchets se pose de manière cruciale tant en milieu rural qu'urbain.
- La pollution de l'air commence à prendre des proportions inquiétantes dans les quartiers populaires de Bangui due à une forte concentration gazeuse (incinération des déchets domestiques, feu de brousse, utilisation quasi exclusive du feu de bois pour les cuissons).

La responsabilité des affaires environnementales est partagée entre plusieurs ministères.

Des comités ont été créés dont le Comité National de l'Environnement et du Développement Durable et le Comité de rédaction du futur Plan National d'Action Environnementale.

Des textes réglementaires existent mais sont peu respectés, d'abord parce que l'Etat ne dispose pas de ressources propres suffisantes, ensuite les capacités institutionnelles sont insuffisantes faute de moyens pour assurer une bonne coordination des interventions, enfin les populations sont peu ou pas sensibilisées aux problèmes environnementaux.

Le manque d'un cadre de référence global précisant les relations entre les problèmes environnementaux et les stratégies nationales de développement fait que très souvent les projets initiés dans ce secteur sont réalisés par les bailleurs en fonction de leur sensibilité propre. Ce qui peut présenter certains inconvénients.

La République Centrafricaine est membre de la conférence ministérielle africaine sur l'environnement, elle a aussi signé et ratifié un certain nombre d'instruments internationaux dont ceux relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques.

Elle s'est, à cet effet, fixée les objectifs suivants :

- la préservation d'un cadre environnemental sain aux populations présentes et les générations futures.

En vue d'atteindre ces objectifs, le gouvernement a arrêté une stratégie globale qui implique :

- la sensibilisation des populations,
- la sélection des zones écologiques clés,
- l'établissement des lignes directrices pour le suivi de l'impact environnemental,
- la coordination des actions aux différents niveaux d'intervention (local régional et national) et entre les différents intervenants.

II.2.6.2. Gestion des ressources Naturelles

Le secteur forestier occupe une place importante dans l'économie centrafricaine puisqu'il représente 20% des recettes d'exploitation et 6% du PIB.

La production de bois d'oeuvre est d'environ 300.000 m³. Les exportations consistent surtout en des grumes.

La consommation annuelle de bois de feu et de charbon de bois estimée à 1,6 millions de tonnes représente environ 90% de la consommation d'énergie.

La chasse et la pêche représentent plus de 5% du PIB. La faune sauvage présente un intérêt pour le tourisme, exploitée à des fins alimentaires par les villageois, elle est menacée, cependant, par le braconnage à grande échelle de plus en plus pratiqué.

Il convient de noter que dans ce secteur le gouvernement a entrepris ces dernières années des réformes dont, entre autres:

- la réforme des textes législatifs et réglementaires ayant abouti à l'adoption du code de Protection de la faune sauvage et d'un code forestier,
- la dissolution des sociétés et offices déficitaires du secteur,
- la création du fonds de développement forestier et touristique,
- la mise en place du Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (PARN), du Programme de Développement de la Région Nord (PDRN), le Projet Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC), le Projet de Réhabilitation Ecologique (PRECO).

Ces réformes visent les objectifs suivants:

- la préservation de l'équilibre naturel grâce à une meilleure maîtrise de la gestion des ressources forestières par:
 - l'approfondissement de la connaissance du potentiel forestier,
 - la création de réserves de la biosphère et le classement des forêts,
 - la réhabilitation des écosystèmes dégradés,
 - l'intensification de la lutte contre le braconnage,
 - la sensibilisation des populations,
 - la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources forestières et fauniques grâce à:
 - la promotion de l'exploitation des essences dites secondaires,
 - la création d'unités de transformation du bois,
 - la création de zones de chasses villageoises.

CHAPITRE III.

Meilleures pratiques

Réinsertion des enfants en situation difficile à Bangui (République Centrafricaine).

1. Dates importantes

- 22 Juin 1991 : Ratification de la convention relative aux droits de l'enfant
- 16 Avril 1993 : Mise en place de la commission Nationale de suivi de la convention
- 14 janvier 1995 : Promulgation de la nouvelle constitution
- Novembre 1995 : Etats généraux de l'Enfance et de la jeunesse

2. Période avant le programme

La R.C.A, dont l'économie a connu un taux de croissance appréciable jusqu'au milieu des années 1970, s'est retrouvée dans une situation socio-économique très difficile après la double crise due pour une part au choc pétrolier et d'autre part à la chute des cours mondiaux des produits de rente (café, coton, tabac.....).

Cette situation a eu pour effet de réduire sensiblement les investissements sociaux. L'Etat ne disposant plus assez de ressources pour poursuivre son intervention de manière conséquente dans ce secteur.

C'est ainsi qu'allait se développer le phénomène des enfants en situation difficile, c'est à dire des enfants exclus de tous les canaux socio-éducatifs dont l'avenir est totalement compromis.

Ce sont surtout :

- Les enfants abandonnés et/ou orphelins précoces.
- Les enfants de la rue en rupture avec le milieu familial et qui organisent un autre cadre de vie en marge de la société.
- Les enfants mineurs qui sont embauchés pour des tâches difficiles sans rapport avec leurs rémunérations.

Abandonnés, sans formation et grandissant dans un milieu de délinquance, ces enfants agressent, volent, violent et parfois tuent créant ainsi l'insécurité dans la cité. Ce cadre de vie les conduit souvent à la drogue et à l'alcool.

Leur réinsertion s'avère d'autant plus difficile que tant la police, que l'administration pénitentiaire, dépourvues des moyens, détiennent dans les mêmes locaux: mineurs et grands bandits. Cette pratique constitue une véritable école de crime pour ces adolescents.

3. Résultats après le programme

De nombreuses initiatives ont vu le jour pour suppléer l'Etat. C'est ainsi qu'un véritable programme en faveur des enfants en situation difficile dont l'objectif principal est la réinsertion des enfants dans la société grâce aux actions de diverses structures privées ou communautaires, a été institué.

Ces actions multiformes passent soit par une réinsertion familiale soit par une scolarisation ou par une formation professionnelle.

Le taux de réussite n'est certes pas encore élevé, mais ce programme permet déjà l'amorce de l'éradication du phénomène des enfants en situation difficile.

Ceux des enfants qui ont réussi leur réinsertion servent aujourd'hui de modèle car ils ont amélioré leurs conditions de vie, gagnent honnêtement leur vie en travaillant soit individuellement soit en association.

Dans des centres comme "Sara Mbi Ga Zo" ou "Village d'enfants S.O.S" lorsque l'enfant est jugé apte pour se prendre en charge, après le programme de parrainage, des moyens sont mis à sa disposition sous forme de prêt remboursable ou de capital de départ.

Un éducateur suit l'enfant au début de ses activités dans le domaine de gestion et conseil jusqu'à ce qu'il ait la maîtrise de son entreprise.

4. "Stratégie"

- Législation,

Ce sont tous les textes de lois qui protègent et réglementent la vie de l'enfant en R.C.A.

* La constitution du 14 janvier 1995 étant l'acte fondamental de la République, son article 6 protège la famille, la jeunesse et définit les devoirs des parents vis à vis des enfants.

* Les lois

- La loi 60.95 du 20 juin 1960 portant protection morale de la jeunesse centrafricaine, réglementant les sorties nocturnes, le vagabondage, la mendicité, la fréquentation des bars et dancings par les enfants mineurs (moins de 16 ans)

- La loi 61.223 du 7 Mai 1961 garantissant le droit de l'enfant de bénéficier de l'éducation et de l'enseignement.

- La loi 61.221 du 2 juin 1961 instituant le code de travail ainsi que les conventions collectives qui réglementent le travail des enfants et les protègent contre le travail abusif.

- La loi 64.26 du 20 Novembre 1964 consacrant des dispositions contre coups et blessures sur enfant de moins de 15 ans; contre l'attentat à la pudeur, le racolage public et le viol.

- La loi 65.57 su 27 Avril 1965 garantissant la protection sociale de l'enfant.

- La loi 65.70 du 5 Mai 1965 réglant l'identité et la nationalité de l'enfant.

- L'article 187 du code pénal centrafricain punit la privation d'aliment à un enfant de moins de 15 ans.

4.1. Politiques sectorielles et stratégies

Depuis que les ressources de l'Etat ne lui permettent pas de mener une véritable politique dans ce domaine, de nombreuses initiatives ont vu le jour. Il s'agit surtout de structures d'encadrement des jeunes privés d'un milieu familial adéquat ou en rupture avec celui-ci.

Ce sont :

- Les structures organisées avec des missions précises. Elles sont gouvernementales ou non.
- Des initiatives privées ou communautaires dont le but est d'encadrer et/ou assister ces enfants en situation difficile.

Quelques structures en activité :

a)- "Fondation voix du coeur"

- ONG NATIONALE créée en 1993

- OBJECTIFS : Réinsertion sociale des mineurs par la réscolarisation et la formation professionnelle. Le centre dispose de plusieurs sections : vannerie, menuiserie, maraîchage. Certains enfants sont inscrits dans les écoles environnantes.

- Mode d'admission : l'enfant se présente au centre et sollicite son inscription.
- Moyens : Deux(2) dortoirs, une cantine, une salle de classe, une infirmerie, un jardin et un espace de jeux.
- Un coordonnateur, un infirmier, trois encadreurs et un planton.

Situation actuelle du centre

Le centre accueille actuellement (45) quarante cinq enfants de 12 à 17 ans, 66% sont originaires de Bangui. Deux tiers de ces enfants sont issus de famille souvent disloquée soit du fait de la mort ou de divorce.

Le centre vient d'inscrire (15) quinze adolescents dans une structure d'Etat dénommée le Service Civique National et de la Promotion des Jeunes.

b)- CENTRE "SARA MBI GA ZO"

- ONG NATIONALE d'initiative confessionnelle créée en 1989.
- OBJECTIFS : sauvegarde de l'enfance par la scolarisation, l'alphabétisation fonctionnelle, les activités artisanales.
- Mode d'admission : les éducateurs du centre font des investigations, repèrent les enfants sensibles et visitent les familles à risque.
- Moyens : une cantine, une infirmerie, des salles de classe, ateliers, un jardin.

Situation actuelle

Le centre a accueilli plus de cinq cent enfants depuis sa création, l'évolution du résultat de la réinsertion est encourageante; elle est passée de 25% en 1990 à 55,30% en 1994.

c)- "ESPACE ENFANT"

- Centre crée à l'initiative de la Mairie de Bangui en 1992.
- OBJECTIFS : réinsertion des enfants grâce à des activités d'alphabétisation et artisanales.
- Suivi individuel des enfants pour un retour dans la famille.
- Mode d'admission : repérage et contact avec les enfants de la rue par les éducateurs du centre.
- Moyens : un centre d'accueil, une salle de classe, un dortoir, un espace de jeu.

Situation actuelle

L'espace a reçu 66 enfants de 6 à 18 ans entre 1992 et 1994, 90% ont déjà été à l'école, 70% proviennent des ménages disloqués. La faiblesse des moyens dont dispose le centre a entraîné la quasi fermeture de celui-ci.

d)- "VILLAGE D'ENFANT S.O.S."

- Centre créé en 1989 et début d'activité juillet 1992 par une ONG Autrichienne.
- Objectif offrir aux enfants abandonnés ou orphelins une famille, un foyer durable et les préparer à mener une vie autonome.
- Mode d'admission : Une enquête sociale approfondie est menée par un assistant social à l'endroit des enfants abandonnés ou orphelins de 0 à 10 ans. Une commission d'admission composée de trois(3) cadres du centre, deux(2) cadres du Ministère des Affaires Sociales et un magistrat statue sur chaque cas.
- Moyens : Onze (11) maisons familiales
 - 1 école primaire à cycle complet
 - 1 jardin d'enfant
 - 1 dispensaire.Le centre emploie 91 personnes.

Situation actuelle

Le centre accueille actuellement: 96 enfants dans le village; 480 élèves dont 69 enfants du village (2 enfants du village sont au Lycée); 100 jeunes au jardin d'enfant dont 12 du village. Le centre prend aussi en charge au niveau des établissements scolaires des enfants complètement démunis. Il existe un atelier qui initie les enfants aux travaux manuels (menuiserie, maçonnerie, jardinage)

Il existe aussi d'autres structures tel que le centre de la mère et de l'enfant qui reçoit les orphelins ou les enfants abandonnés de 0 à 5 ans et l'O.I.C (Opportunities Industrialization Center) créé par une ONG américaine qui forme des jeunes aux travaux manuels et aux activités artisanales.

4.2. Dispositions administratives et institutionnelles

La prévention et la sauvegarde de l'enfance en R.C.A s'articulent autour de trois(3) grands axes.

- Un des axes est relatif à l'encadrement de la jeunesse pré et adolescente

Bâti autour du Département de la jeunesse, cet axe vise à organiser des mouvements de jeunes, à fournir des infrastructures et des programmes sportifs, culturels et civiques. Les maisons de jeunes et de culture font partie de ce programme.

- L'axe relatif à la prévention de la délinquance

Organisé autour du Ministère Chargé de la Promotion de la Femme et de la Solidarité Nationale, ce volet vise l'encadrement des jeunes dits en danger moral. Ce sont surtout les enfants en rupture avec le milieu familial, les enfants issus de famille à risque du fait de la pauvreté extrême, de la maladie ou de l'irresponsabilité caractérisée des parents.

Cette action est menée en collaboration avec les services de la municipalité, de la santé, de l'administration scolaire, de la police, de la magistrature et des ONG qui oeuvrent pour la sauvegarde de l'enfance.

L'objectif principal de ce volet est d'éviter que le pré ou l'adolescent ne bascule dans la grande délinquance en le réinsérant dans son milieu familial ou dans un milieu susceptible de le préparer à la vie d'adulte.

- L'axe relatif à la rééducation

Basé sur l'éducation surveillée, ce volet est rattaché aussi bien au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Solidarité Nationale que celui de la Justice.

Il a en charge la gestion de la liberté du mineur durant une période pendant laquelle il est soumis à des mesures éducatives spécifiques dont l'objectif est de le réinsérer dans une vie sociale normale.

CHAPITRE IV. PLAN NATIONAL D'ACTION.

IV.1. Moyen et long terme

Les problèmes prioritaires ayant fait l'objet d'un consensus au niveau du Comité National, le présent plan national d'action a été élaboré en tenant compte d'un certain nombre de facteurs tant à l'échelon national que régional.

D'abord à l'échelon national, la RCA a depuis le mois d'octobre 1993 pour la première fois un régime élu démocratiquement. Le nouveau régime a pris un certain nombre d'actes dont la mise en oeuvre devrait contribuer à l'amélioration certaine de la qualité des Etablissements Humains en RCA. Il s'agit de:

- la Décentralisation et la Régionalisation contenues dans la nouvelle constitution (14 janvier 1995) et qui consacrent ainsi la participation à la base au processus de développement économique et social de la population.

Le 18 janvier 1996, une loi créa les régions et fixait leurs limites territoriales (cf. annexe).

- Le problème de l'Education et de la formation a constitué également un des soucis du nouveau régime qui a organisé à cet effet les Etats Généraux de l'éducation dont les principales conclusions se trouvent à l'annexe du présent rapport. Le gouvernement s'est donc fixé pour objectif l'alphabétisation pour tous en l'an 2000 et la promotion de l'enseignement non formel.
- La situation de l'enfance et de la jeunesse demeure une préoccupation pour les nouvelles autorités centrafricaines. A cet effet, les Etats Généraux de l'enfance et de la jeunesse se sont déroulés à Bangui au mois de Novembre 1995 les conclusions pertinentes de cette assise sont annexées au présent rapport.

Enfin en octobre 1994, le gouvernement centrafricain a mis en place le plan National de Développement Sanitaire pour la période 1994-1998 afin pour palier aux graves insuffisances du secteur.

Sur le plan régional, la RCA est membre de la Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale.

A cet effet, les différentes politiques et stratégies arrêtées par le gouvernement dans tous les secteurs tiennent compte de cette nouvelle donne. L'objectif étant de parvenir à une harmonisation des différents secteurs socio-économiques de la région afin de les rendre plus performants et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des populations concernées.

C'est donc au regard de cet environnement tant national que régional que le comité a établi le plan d'action national suivant:

4.1.1.1.

PLAN D'ACTION NATIONAL

| VOLET | STRATEGIES ET POLITIQUES | OBJECTIFS | ACTIVITES | INDICATEURS DE MESURES |
|--------|--|--|--|--|
| SANTÉ. | <ul style="list-style-type: none"> - Faire accéder toute la population à un niveau de Santé d'ici l'an 2000 - Promouvoir un développement harmonieux entre les zones rurales et urbaines par la décentralisation effective du système de Santé. - Assurer la participation des collectivités et de la population aux actions sanitaires - Harmonisation des efforts nationaux et la coopération internationale | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des services et des soins. - Etendre le réseau de soins de santé primaire. - Réduire le taux de mortalité infantile. - Réduire le taux de mortalité due aux maladies infectieuses. - Augmenter le taux de couverture vaccinale. - Assurer la disponibilité et l'utilisation rationnelle des médicaments essentiels à moindre coût. - Assurer le financement communautaire des soins de santé. | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et mobilisation des communautés de base aux problèmes de santé et à leur participation - Création ou réhabilitation des centres et sous-centres de santé - Fourniture de médicaments et d'équipements essentiels - Recrutement et formation des agents de santé - Poursuite de programme élargi de vaccination - Programme de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA. | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité - Nombre de personnes/lit d'hôpital - Mortalité infantile - Mortalité due aux maladies infectieuses - Nombre des établissements sanitaires - Rapport nombre médecin/habitant. |

| VOLET | STRATEGIES ET POLITIQUE | OBJECTIFS | ACTIVITES | INDICATEURS DE MESURES |
|------------------|---|---|--|--|
| EDUCATION | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'efficacité du système. - Augmenter le taux de scolarisation en milieu rural - Augmenter l'accès des filles à la scolarisation - Accroissement du budget de l'éducation objectif 25% en 1998. - Meilleure adéquation formation/Emploi. - Réduire le taux de déperditions scolaires. | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de l'enseignement fondamental et assurer la scolarisation de tous les enfants. - Améliorer l'efficacité de l'enseignement secondaire, technique et professionnel. - Réduire les disparités entre zones rurales et urbaines, entre filles et garçons. | <ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation effective du système éducatif. - Mise en oeuvre effective de la réforme du système éducatif. - Développement des capacités nationales - Création/Réhabilitation d'établissements scolaires. - Fourniture de matériels didactiques - Recrutement, formation, recyclage des agents de l'enseignement | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de scolarisation - Taux d'alphabétisation des adultes - Taux de déperditions scolaires - Nombre de salles de classe - Rapport nombre d'enseignants/ élève |

4.1.3.

PLAN D'ACTION NATIONAL

| VOLET | STRATEGIES ET POLITIQUE | OBJECTIFS | ACTIVITES | INDICATEURS DE MESURES |
|-----------------------|---|---|---|--|
| EAU et ASSAINISSEMENT | <ul style="list-style-type: none"> - Création massive de points d'eau. - Utilisation d'une technologie appropriée. - Fourniture d'eau potable par forages équipés de pompes manuelles - Prise en charge des points d'eau par la communauté. - Généralisation des systèmes d'assainissement adéquats. | <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les maladies d'origine hydrique et les effets de la sécheresse. - couvrir 50% des besoins en eau potable des populations villageoises d'ici l'an 2000. - Couvrir à 100% les besoins en eau dans les zones urbaines d'ici l'an 2000. | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un cadre réglementaire et légal. - élaboration d'un plan directeur de mise en valeur des ressources en eau. - Développement des technologies appropriées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement - Contrôle de la qualité de l'Eau et de l'Assainissement | <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau potable - Consommation d'eau - Source d'alimentation en eau - Type d'assainissement - Latrines publiques |

| VOLET | STRATEGIES ET POLITIQUE | OBJECTIFS | ACTIVITES | INDICATEURS DE MESURES |
|--------------------|--|--|---|--|
| AGRICULTURE | <ul style="list-style-type: none"> - Rendre opérationnel le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage (conception, suivi-coordination, suivi-évaluation, contrôle) - Réactualiser et mettre en oeuvre un plan de formation agricole. - Renforcer l'organisation des producteurs. - Mettre en place un système d'épargne et de crédit mieux adapté au monde rural. | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la productivité. - Améliorer les revenus des populations rurales. - Accroître et diversifier les exportations. - Assurer la sécurité alimentaire de la population. - Promouvoir une politique de développement d'industries agro-alimentaires. | <ul style="list-style-type: none"> - Développer la recherche. - Vulgariser les méthodes culturelles modernes. - Former le personnel de l'agriculture. - Mise en place d'une structure de crédit agricole. - Développer la culture attelée et l'utilisation des intrants. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport agriculture/P.N.B - Rapport agriculture/ressources d'exportation. - Nombre chaîne d'attelage/nombre d'agriculteurs. - Revenu agriculteur. |

4.1.5.

PLAN D'ACTION NATIONAL

| VOLET | STRATEGIES ET POLITIQUE | OBJECTIFS | ACTIVITES | INDICATEURS DE MESURES |
|--------|--|--|---|---|
| EMPLOI | <ul style="list-style-type: none"> - Adéquation formation/Emploi - Amélioration des lois sociales - Amélioration du cadre juridique en matière de formation professionnelle - Amélioration des conditions de travail - Etats généraux du travail, de l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> - Réduction du chômage - Meilleure connaissance du marché de travail - Incitation à la création d'emplois - Amélioration des conditions de travail. | <ul style="list-style-type: none"> - Révision du Code de travail - Formation des cadres du Ministère du travail - Collecte des données relatives à l'emploi. | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage - Croissance de l'emploi - Travail des enfants. |

| VOLET | STRATEGIES ET POLITIQUE | OBJECTIFS | ACTIVITES | INDICATEURS DE MESURES |
|--|--|--|---|--|
| URBANISME HABITAT - TRANSPORT | <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'habitat. - Promotion des logements sociaux. - Politique d'aménagement foncier. - Maîtrise et suivi du développement des agglomérations urbaines - Désenclavement intérieur et extérieur de la R.C.A | <p>Réalisation d'un vaste programme d'habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure utilisation et utilisation rationnelle de l'espace national - Mise en place d'un cadre juridique et des plans sectoriels d'occupation des sols. - Amélioration et renforcement de l'armature urbaine. - Assurer l'entretien du réseau prioritaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de crédit au logement. - Création d'un centre de recherche sur les matériaux locaux. - Formation de techniciens topographes. - Renforcer les actions du Projet Sectoriel des transports. - Formation du personnel des T.P. - Promotion des PME en bâtiments et T.P. | <ul style="list-style-type: none"> - Usage du sol - Statut d'occupation des logements - Type de logements - Longueur des routes entretenues. - Etat des routes - Taux accident de circulation. |

IV.2. ACTIONS PRIORITAIRES.

Le manque des ressources de l'état, mais surtout l'absence d'une programmation relative à l'exécution des recommandations de la conférence de VANCOUVER sont les causes principales de la faible performance de la République Centrafricaine dans le domaine des Etablissements Humains.

C'est pour pallier à toutes ces insuffisances que la coopération internationale est sollicitée pour appuyer le plan d'action ci-dessous que la République Centrafricaine entend mettre en oeuvre dès la fin de la conférence d'ISTANBUL pour la période 1996 - 2000.

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COUT (en millions Dollars US) |
|-------|--|-----------------------------|--------------------|---|--|--|
| Santé | Réhabilitation des formations sanitaires et contrôle de la qualité de l'eau | SANTÉ -HYGIENE SALUBRITE | URBAIN-RURAL | Equipement des formation sanitaire | Augmenter la quantité et la qualité des soins fournis à la population par les formations sanitaires | 72,2 |

1 Dollars US = 500 FCFA

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COUT (en millions Dollars US) |
|---------------------|--|-----------------------|--------------------|---|--|--|
| Assainis- sement | Réhabilitation de l'Environ- nement urbain | Voirie et Drainage | Urbain | -Reconstruction des accotements des voies principales -Ouverture des poches marécageuses et remblayage -Bétonnage des collecteurs existants | Réhabiliter la voirie et le drainage dans la ville de Bangui | 16,8 |

1 Dollars US = 500 FCFA

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COUT en (millions Dollars US |
|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------------|---|---------------------------------------|
| Aménagement du Territoire | Aménagement du Foncier | Foncier | Urbain | - Aménagement des parcelles | Aménagement de la qualité du cadre de vie | 19,2 |

1 Dollar US = 500 FCFA

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COUT (en millions Dollars US) |
|---------------|---|-----------------------|--------------------|---|--|--|
| Environnement | - ETUDE DE LA FUMEE AU Km5 | Environnement | Urbain | - Instruments de mesures - Equipements - Assistance Technique | Amélioration de la qualité de l'air | 0,8 |
| | -Etablissement d'un lexique comparé des espèces de la faute centrafricaine | Faune | Urbain | -Equipement -Documentation | Elaborer un outil de travail dans les différents dialectes du pays | 0,3 |
| | -Aménagement des zones humides dans les centres urbains | Environnement | Urbain | -Matériel roulant - Assistance Technique | Valoriser les zones humides pour les besoins de loisirs | 1,6 |

1 Dollars US = 500 FCFA

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COÛT (millions en Dollars US) |
|---------------|--|-----------------------|--------------------|---|-------------------------------------|---|
| Environnement | Gestion de l'AVIFAUNE Migratrice | Environnement | Urbain/ Rural | -Equipement -Assistance Technique | Créer un Centre d'observation | 0,4 |

1 Dollars US = 500 FCFA

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COUT (en millions Dollars US) |
|---------|---|-----------------------|--------------------|--|---|--|
| Habitat | Programme de 5000 logements sociaux | Habitat | Urbain | -Machine à Blocs Hydraformes -Désagrégateur -Malaxeur -Unité de production de tuile | -Endiguer le phéno- mène d'oc- cupation anarchique de l'espace -Mettre en oeuvre un véritable programme d'habitat | 39,00 |

1 Dollars US = 500 FCFA

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COUT (en millions Dollars US) |
|----------|---|-----------------------|--------------------|---|---------------------------|--|
| Tourisme | Elaboration du Plan National du Développement Touristique | Tourisme | Rural | -Equipement -Assistance Technique | Développer le tourisme | 0,32 |

1 Dollars US = 500 FCFA

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COUT (en millions Dollars US) |
|-----------|---|--|------------------------|--|---|--|
| Education | Projet de Réhabili- tation et de Développement de l'Education | Construc- tion et Réhabili- tation d'infras- tructures scolaires | Territoire National | Construction et réhabilitation d'infras- tructures scolaires | Amélioratio n du ratio Elève/ classe | 2.220,00 |

1 Dollars US = 500 FCFA

ACTIONS PRIORITAIRES
(1996 - 2000)

| VOLET | INTITULE du PROJET | SECTEUR D'ACTIVITE | ZONE D'ACTIVITE | BESOINS | OBJECTIFS. | COUT (en millions Dollars US) |
|----------------------|---|-----------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------------------|--|
| Défense Nationale | Reconstruction de l'Armée Nationale | Equipement HABITAT | Territoire National | - Equipement - Logement | Prévention des catastrophes | 23.008,00 |

1 Dollars US = 500 FCFA

CONCLUSION GENERALE.

Le plan d'action ci-dessus élaboré conduit à la conclusion suivante:

Le Développement urbain ne peut être décrit ni entrepris isolement. Il est en relation avec son environnement régional, national et international. Il ne peut donc que s'inscrire dans un contexte global, territorial, socio-économique, politique et institutionnel marqué par la géographie, l'histoire et la culture d'une population.

En d'autres termes, la gestion des établissements humains doit s'inscrire à l'intérieur d'une politique de développement économique et social, d'aménagement du territoire et d'équipement, plus large que l'espace urbain.

Au niveau du territoire, il s'agit de mieux répartir les populations ainsi que les activités et infrastructures porteuses du développement entre les villes et dans les campagnes considérées comme complémentaires. Ceci permettra de réduire l'exode rural et de développer les pôles urbains régionaux.

Cette gestion a pour objectif de maîtriser la croissance et d'assurer le fonctionnement de la ville en définissant des politiques et stratégies, en planifiant l'occupation de l'espace et en organisant les services et équipements urbains. Cependant, la croissance accélérée et en partie incontrôlée des villes, due notamment à l'explosion démographique et aux phénomènes migratoires, pose des problèmes particuliers par leur nature et inédits par leur ampleur.

A cet effet, les antagonismes entre acteurs urbains (pouvoirs publics, secteur privé et secteur populaire), exacerbés par les facteurs exogènes, se concrétisent dans l'espace urbain par des grandes disparités, des déséquilibres et des dysfonctionnements, principalement au détriment du secteur populaire.

Sans nier, la nécessité fréquente de réformes sociales et politiques appropriées à chaque situation historique et culturelle, la tâche urgente d'améliorer les conditions et le cadre de vie quotidien pour la majorité de la population que constitue ce "Secteur populaire", interdit de négliger aucun des acteurs urbains, leurs capacités, leurs ressources et leurs besoins. Il s'agit ainsi "d'exclure les exclusions".

La participation de l'ensemble des acteurs urbains à la création de richesse, à la production du cadre bâti, est déjà un fait réel. Mais il s'agit d'actions non coordonnées et parfois contradictoires et conflictuelles. Il est nécessaire de reconnaître cette participation de fait dans la production de l'espace et des activités urbaines et de mettre en place des structures d'une gestion urbaine concertée où l'ensemble des acteurs participent à la décision pour des actions coordonnées.

Il est de la responsabilité de l'Etat d'initier et de mettre en place ces structures de la gestion concertée, c'est-à-dire des structures décentralisées à divers niveaux, et d'en assurer les orientations générales.

En d'autres termes, la contribution de la population au développement urbain, malgré des moyens financiers propres limités, mais grâce à d'autres ressources humaines et matérielles significatives, doit avoir sa contrepartie légitime dans une participation populaire active aux processus de décision et de contrôle de la gestion urbaine, à l'échelle collective et spatiale appropriées.

A ce sujet et dans le cadre du Projet de Développement Municipal, il a été mis en place une structure semblable à savoir la Mission de Pilotage et de Suivi (MPS) qui est chargée de coordonner les activités tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

La priorité donnée aux ressources locales, tant humaines que matérielles (naturelles) et financières, doit s'accompagner d'une recherche de stratégies et de méthodes de gestion urbaine adaptée au contexte politique, culturel, social, économique et technologique du lieu.

Dans cette optique, le rôle et les pratiques des spécialistes se doivent d'évoluer pour apporter un appui efficace et pertinent au développement des communautés, dans le respect de leurs traditions et de leurs aspirations.

En définitif, sur le plan national, régional et inter-régional, il faudrait donc:

- Favoriser la démocratisation des structures par la participation de tous les acteurs aux prises de décision.
- Opter pour une politique contribuant à un rééquilibrage et à une promotion économique, sociale et culturelle du territoire.

Et sur le plan urbain:

- Opter pour un urbanisme négocié répondant aux réalités du milieu par la participation de tous les acteurs.
- Opter pour une bonne structuration des mécanismes administratifs, financiers et fonciers de la ville.
- Opter pour une projection favorisant les modèles, les ressources et le savoir-faire endogènes.

L'ensemble de ces éléments visent l'épanouissement de chaque individu en lui permettant de retrouver son équilibre, son identité, sa place et un rôle valorisant dans la société.

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

| | |
|-------------------------------|---|
| <u>DATE</u> | : Avril 1996 |
| <u>INTITULE DU PROJET</u> | : Etablissement d'un lexique comparé de la faune centrafricaine |
| <u>SECTEUR D'ACTIVITE</u> | : Environnement |
| <u>OBJECTIF</u> | : Elaborer un outil de travail universel dans les différents dialectes du pays afin de faciliter la circulation des informations. |
| <u>BESOINS</u> | : <ul style="list-style-type: none">- Manuels didactiques,- Appareils photographiques avec négatif- Appareils photos pararoid- Jumelles- Radio cassette- Magnétoscope- Caméoscope- Matériel de dessin et de cartographie.- Photocopieuse- Manuel d'identification des mammifères et oiseaux- Deux Check-list (mammifères et oiseaux). |
| <u>NOM DU RESPONSABLE</u> | : Clément AMAROU |
| <u>ORGANISME BENEFICIAIRE</u> | : Etat Centrafricain (Ministère de l'Environnement et du Tourisme). |
| <u>LOCALISATION</u> | : Etendue du territoire national |
| <u>RESULTATS ATTENDUS</u> | : Carte de répartition de ces espèces établies. |
| <u>COUT PREVISIONNEL EN</u> | : 150 MILLIONS F.CFA |
| <u>FINANCEMENT</u> | : A RECHERCHER. |

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

DATE : Avril 1996

INTITULE DU PROJET : Gestion de l'Avifaune migratrice (oiseaux migrateurs)

SECTEUR D'ACTIVITE : Environnement

OBJECTIF : Créer un centre d'observation de l'avifaune migratrice

BESOINS : - Equipements d'observation, (tente, appareil photo, matériels de bureau).
- Consultants nationaux et internationaux

NOM DU RESPONSABLE : Clément AMAROU

ORGANISME BENEFICIAIRE : Etat Centrafricain (Ministère de l'Environnement et du Tourisme).

LOCALISATION : Bangui

RESULTATS ATTENDUS : Gestion rationnelle de la faune.

COÛT PREVISIONNEL EN : **200 MILLIONS F.CFA**

FINANCEMENT : A RECHERCHER.

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

DATE : Avril 1996

INTITULE DU PROJET : Etude de la fumée du Km 5

SECTEUR D'ACTIVITE : Environnement

OBJECTIF : Améliorer la qualité de l'air au centre urbain de BANGUI

BESOINS :
- Instruments de mesure,
- Moyens roulants et de bureau
- Formation
- Consultants internationaux.

NOM DU RESPONSABLE : Clément AMAROU

ORGANISME BENEFICIAIRE : Etat Centrafricain (Ministère de l'Environnement et du
Tourisme).

LOCALISATION : Bangui

RESULTATS ATTENDUS : Quantifier l'impact sur le climat urbain et la santé.

COUT PREVISIONNEL EN : 400 MILLIONS F.CFA

FINANCEMENT : A RECHERCHER.

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

DATE : Avril 1996

INTITULE DU PROJET : Aménagement des zones humides dans les centres urbains

SECTEUR D'ACTIVITE : Environnement

OBJECTIF : Valoriser ces zones pour des besoins de loisir

BESOINS :
- Assistance technique,
- Matériels roulants et de bureau
- Main d'oeuvre

NOM DU RESPONSABLE : Clément AMAROU

ORGANISME BENEFICIAIRE : Etat Centrafricain (Ministère de l'Environnement et du
Tourisme).

LOCALISATION : Les grandes villes du pays.

RESULTATS ATTENDUS : Les zones humides assainies et utilisables

COÛT PREVISIONNEL EN : 800 MILLIONS F.CFA

FINANCEMENT : A RECHERCHER.

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

DATE : Avril 1996

INTITULE DU PROJET : Elaboration du Plan National du Développement Touristique.

SECTEUR D'ACTIVITE : Tourisme

OBJECTIF : Développer le tourisme pour en faire un des moteurs de l'économie d'une part, et pour protéger l'environnement d'autre part.

BESOINS :
- Assistance technique,
- Matériels roulants et de bureau

NOM DU RESPONSABLE : **Clément AMAROU**

ORGANISME BENEFICIAIRE : Etat Centrafricain (Ministère de l'Environnement et du Tourisme).

LOCALISATION : Territoire national.

RESULTATS ATTENDUS : Mise en oeuvre des différents programmes

COUT PREVISIONNEL EN : **160 MILLIONS F.CFA**

FINANCEMENT : A RECHERCHER.

AMELIORATION DE LA VOIRIE ET DU DRAINAGE

Initié par

**Le Ministère des Travaux Publics,
de l'Habitat et de l'Aménagement
du Territoire**

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

| | |
|--|---|
| <u>DATE</u> | : 12 Juin 1995 |
| <u>INTITULE DU PROJET</u> | : Réhabilitation de l'Environnement Urbain |
| <u>SECTEUR D'ACTIVITE</u> | : Voirie et drainage |
| <u>OBJECTIF</u> | : Réhabiliter la voirie et le drainage dans la Ville de Bangui. |
| <u>BESOINS</u> | : 1 - Voirie - Reconstruction des accotements des voiries principales structurantes. - Avenue KOUDOUKOU - Avenue B.BOGANDA - Avenue des Martyrs). - Revêtement de l'Avenue de l'UDEAC. - Revêtement de l'Avenue BEA-REX. - Revêtement Prolongement de l'Avenue de FRANCE. - Revêtement de l'Avenue de la PAIX. - Revêtement Axe NGARAGBA - KASSAI. - Revêtement Avenue BEROT. - Revêtement Axe KASSAI - BOY-RABE. - Construction et sauvegarde des ouvrages d'art 2 - Drainage - Ouverture des poches marécageuses et remblayage. - Bétonnage des collecteurs existants et ouverture des collecteurs non travaillés. |
| <u>NOM DU RESPONSABLE</u> | : Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire. |
| <u>ORGANISME BENEFICIAIRE</u> | : Etat Centrafricain |
| <u>LOCALISATION</u> | : Bangui |
| <u>RESULTATS ATTENDUS</u> | : Amélioration de la voirie et du drainage, la Ville de Bangui étant construite sur une cuvette marécageuse qui provoque de fortes inondations en saison de pluie. |
| <u>COUT PREVISIONNEL EN DOLLARS US</u> | : 1 - Voirie : 6,00millions : 2 - Drainage : 10,80 millions |
| <u>FINANCEMENT</u> | : A RECHERCHER. |

PROJET DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

- o - o - o - o - o -

Initié par

**Le Ministère des Travaux Publics,
de l'Habitat et de l'Aménagement
du Territoire**

**DHC
Avril 1996**

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

- DATE : 9 AVRIL 1996
- INTITULE DU PROJET : Programme de 3.500 logements sociaux
- SECTEUR D'ACTIVITE : HABITAT
- OBJECTIF : La Ville de Bangui (8^e Arrondissement) compte actuellement plus de 600.000 habitants. Cette population représente 47% de la population urbaine totale. Depuis l'Indépendance, il n'y a pas eu de véritable politique de l'Habitat, et l'unique société de promotion en la matière a été dissoute en 1982. L'objectif recherché est de stopper l'occupation anarchique de l'espace en insufflant un véritable programme d'habitat pouvant satisfaire la forte demande relevée à ce jour.
- BESOINS EN LOGEMENTS : Les prévisions par rapport à l'accroissement de la population sont :
- De 1990 à 2000 : 19.181 logements.
Compte tenu de ce grand déficit et du coût, le programme se limite à 3.500 logements.
- NOM DU RESPONSABLE : Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire.
- ORGANISME BENEFICIAIRE : Etat Centrafricain
- RESULTATS ATTENDUS : Fourniture des logements à une grande couche de la population et équiper les zones d'intervention en VRD indispensables.
Prévoir des espaces pour les équipements collectifs.
- TYPE DE CONSTRUCTION : Trois modules sont identifiés :
F3; F4; F5.
Afin de satisfaire les besoins de toutes les couches sociales. Les proportions sont les suivantes :
TOTAL = 3.500 Logements.
- F3 : 2000 logements
- F4 : 1000 logements
- F5 : 500 logements
- SYSTEME DE CONSTRUCTION : Le Système de construction retenu est celui des blocs autobloquants ou système Hydraform qui supprime l'emploi du liant pour la maçonnerie, diminuant ainsi très considérablement le coût de la construction.

UNITE POUR LA CONSTRUCTION :

- Une machine à blocs Hydraform 120/H
- Un désagrégateur
- Un malaxeur
- Une unité de production de tuile 700/J.

| | | | |
|---------------------------------|--------------------------|---|----------------------------|
| <u>COUT PREVISIONNEL BRUT :</u> | - F3 : 4.887.225 X 2.000 | = | 9.774.450 000 F.CFA |
| | - F4 : 6.438.924 X 1000 | = | 6.438.924.000 F.CFA |
| | - F5 : 8.047.200 X 500 | = | <u>4.023.600.000 F.CFA</u> |
| | <u>TOTAL :</u> | = | 16.683.100.000 F.CFA |

COUT MATERIEL DE FABRICATION HYDRAFORM :

| | | | |
|--|---------------------------|---|-------------------|
| | Coût de 10 (Dix) unités : | | |
| | 25.450.000 X 10 | = | 254.500.000 F.CFA |

VOIRIES - RESEAUX DIVERS :

| | | | |
|--|----------------------|---|---------------------|
| | 20.236.974.000 X 15% | = | 3.035.546.100 F.CFA |
|--|----------------------|---|---------------------|

ETUDES :

| | | | |
|--|---------------------|---|-------------------|
| | 23.272.520.100 X 3% | = | 698.175.603 F.CFA |
|--|---------------------|---|-------------------|

IMPREVUS :

| | | | |
|--|--|---|---------------------|
| | 20.236.974.000 + 3.035.546.100 + 254.450.000 | | |
| | + 698.175.603 = 24.225.145.703 x 5% | | |
| | | = | 1 211.257.285 F.CFA |

COUT PREVISIONNEL TOTAL :

| | | | |
|--|------------------------------------|--|--|
| | T = 24.225.145.703 + 1.211.257.285 | | |
| | = <u>25.436.402.988 F.CFA</u> | | |

FINANCEMENT

A RECHERCHER.

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

- DATE : 09 Avril 1996
- INTITULE DU PROJET : Réhabilitation des Formations Sanitaires et contrôle de la qualité de l'eau.
- SECTEUR D'ACTIVITE : Santé - Hygiène - Salubrité
- OBJECTIF :
- Augmenter la quantité et la qualité des soins fournis à la population par les formations sanitaires publiques.
 - Augmenter la couverture de la population en formations sanitaires fonctionnelles.
 - Contribuer à l'augmentation de la couverture en eau potable de 22 à 50% en zones rurales, et de 25 à 65% en zones urbaines, de 1996 à 2000
- BESOINS :
- Les hôpitaux totalisent :
 - Niveau central : 1012 lits, soit 24,1%
 - Niveau intermédiaire : 1097 lits, soit 26,2%
 - Niveau périphérique : 2083 lits, soit 49,7%
 - Formations privées - léproseries : 1,2%
 - Le taux moyen d'occupation de lit est de 36,3%
 - Ces chiffres expriment les besoins d'augmentation de couverture en formations sanitaires
 - Equiper les régions sanitaires en trousse de contrôle de la qualité de l'eau.
- NOM DU RESPONSABLE : **Honorat OULIBONA-COCKCISS**
Service d'hygiène et de la salubrité de l'environnement
BP 711 Tél. 61-39-93,
Direction de la Santé Communautaire.
BP. 711 Tél. 61-04-22
- ORGANISME BENEFICIAIRE : Etat Centrafricain (Ministère de la Santé Publique et de la Population).
- LOCALISATION : Bangui - Berbérati - Bossangoa - Bambari et Bangassou.
- RESULTATS ATTENDUS : Hôpitaux centraux, régionaux et périphériques réhabilités.
- COUT PREVISIONNEL EN DOLLARS US : **36104,09 \$ US**
- FINANCEMENT : A RECHERCHER.

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

DATE : 30 Avril 1996

INTITULE DU PROJET : Réhabilitation et Développement de l'Education

SECTEUR D'ACTIVITE : Education

OBJECTIF : Renforcement des structures des Bâtiments Scolaires, Amélioration de la qualité de formation, augmentation du taux de scolarisation.

BESOINS : Matériaux de construction.

NOM DU RESPONSABLE : Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

ORGANISME BENEFICIAIRE : Ministère de l'Education Nationale.

LOCALISATION : Territoire National.

RESULTATS ATTENDUS : Amélioration du Ratio élèves/classe.

COUT PREVISIONNEL : 2.220 \$ US.

FINANCEMENT : à rechercher

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

DATE : 30 Avril 1996

INTITULE DU PROJET : Réhabilitation de l'Armée Nationale

SECTEUR D'ACTIVITE : Défense Nationale

OBJECTIF : Prévention des catastrophes Naturelles.

BESOINS : Equipements et Logements.

NOM DU RESPONSABLE : Monsieur le Ministre de la Défense Nationale.

ORGANISME BENEFICIAIRE : Ministère de la Défense Nationale.

LOCALISATION : Territoire National.

RESULTATS ATTENDUS : Amélioration du système de sécurité et de prévention de diverses catastrophes.

COUT PREVISIONNEL : 23.008 \$ US.

FINANCEMENT : à rechercher